

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2696

2 octobre 2014

SOMMAIRE

Animalia SCI	129403	D.E. Shaw Direct Capital Portfolios Lu-	
Call Me Tender	129362	xembourg S.à r.l.	129369
Capellae Luxembourg S.A.	129363	D.E. Shaw Laminar Luxembourg, S. à r.l.	
Capital Immo Luxembourg	129363	129370
Caralto Holding S.A.	129364	D&G Holding S.A.	129370
Carling S.A.	129364	Diamond Bidco S. à r.l.	129370
Casatex S.A.	129364	Diamond Four S.à r.l.	129370
Catolex	129365	Diamond One S.à r.l.	129407
Caves du Port SA	129365	Digital Services XXXI S.à r.l.	129371
CDCL Intellectual Properties S.à r.l.	129365	Douvie International S.A.	129407
Central Europe Finance Immobiliare S.A.		DS2 Licensing S.à r.l.	129408
.....	129366	DSD Investment (Luxembourg) S.à r.l. ...	129408
Central Fuel Transports, s.à r.l.	129366	Dundead (International) 12 S.à r.l.	129371
Cerep USA S.à r.l.	129365	Dundead (International) 1 S.à r.l.	129371
Chiny Investments S.A.	129366	Dupalux Holding S.A., SPF	129408
Chiny Investments S.A.	129367	Efeso SA.	129371
Ciminter S.A.	129367	Episo 3 Tree Development Properties S.à	
Citée Car	129367	r.l.	129372
CLS Palisade S.à r.l.	129366	François Entsorgung S.à r.l.	129402
CLS Sweden S.à r.l.	129367	Free Agency Investment S.A.	129408
Cofinex S.A.	129368	Freedom Luxembourg Holdings S.C.A. .	129381
CONREN Fortune	129368	Haston S.A., SPF	129363
Constructions Basse Energie S.à r.l.	129368	Helios Europe S.à r.l.	129363
Cotisoft	129367	HgCapital (Luxembourg) S.à r.l.	129363
CPP Luxembourg 1 S.à r.l.	129368	Hoedus S.à r.l.	129364
CPP Luxembourg 1 S.à r.l.	129368	HSBC Equities (Luxembourg) S.à r.l. ...	129362
CPP Luxembourg 2 S.à r.l.	129369	IFH (Luxembourg) S.A.	129364
CPP Luxembourg 2 S.à r.l.	129362	ING Solutions Investment Management	
Createrra S.A.	129369	S.A.	129366
Cross Investment Midco Sarl	129362	Ney Immobilière S.à r.l.	129365
Crystal Rosewood S.à r.l.	129362	Olmo Participations S.A.	129404
CSC Computer Sciences Luxembourg SA		Portfolio EDMOND DE ROTHSCHILD	
.....	129369	FUND	129406
Dachstein S.à r.l.	129370	Swisscanto (LU) Sicav II	129406
DayMen Group (Luxembourg) S.à r.l. ...	129369		

Cross Investment Midco Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 175.218.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014113163/9.

(140133308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Crystal Rosewood S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 150.443.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Référence de publication: 2014113164/10.

(140133659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Call Me Tender, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 5, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 179.571.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014113165/10.

(140134026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

HSBC Equities (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.
R.C.S. Luxembourg B 168.157.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HSBC Equities (Luxembourg) S. à r.l.

HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014114038/12.

(140133433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

CPP Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 174.031.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 4 avril 2014

La société anonyme ERNST & YOUNG a démissionné de son mandat de réviseur d'entreprises agréé.

Luxembourg, le 28 Juillet 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour CPP LUXEMBOURG 2 S.à r.l.

Intertrust Luxembourg S.à r.l.

Référence de publication: 2014113208/13.

(140133026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Capellae Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 66.043.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014113167/10.

(140133092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Capital Immo Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents.
R.C.S. Luxembourg B 93.635.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La Gérance

Référence de publication: 2014113168/10.

(140132998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Helios Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 152.347.

EXTRAIT

En date du 29 juillet 2014, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- La démission de En Lee, en tant que gérant B de la Société, a été acceptée avec effet immédiat.
- Virginia Strelen, née le 30 mai 1977 à Bergisch Gladbach (Allemagne), avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, a été élue nouveau gérant B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014113425/15.

(140134403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

HgCapital (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 135.907.

Les comptes annuels au 31 Mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2014113426/10.

(140133294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Haston S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 56.418.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014113440/9.

(140133467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Hoedus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 68.500,00.**

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 133.974.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 juillet 2014. Signature.

Référence de publication: 2014113427/10.

(140133060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Caralto Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 17.938.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014113170/9.

(140133463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Carling S.A., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents.
R.C.S. Luxembourg B 155.377.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Référence de publication: 2014113171/10.

(140132997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Casatex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 143.165.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014113173/10.

(140134062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

IFH (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 163.147.

Extrait des résolutions adoptées par les actionnaires de la société tenue en date du 5 juin 2014:

1. Marat Idrisov a démissionné de sa fonction d'administrateur de classe B avec effet au 5 juin 2014.
2. Christian Tailleur, né le 17 mai 1967 à Metz (France) avec adresse professionnelle au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg a été nommé administrateur de classe B, avec effet au 5 juin 2014 jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2017.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014114058/15.

(140133601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Catolex, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5215 Sandweiler, 4, rue de Contern.
R.C.S. Luxembourg B 146.494.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014113175/9.

(140133109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Caves du Port SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 82, Dernier Sol.
R.C.S. Luxembourg B 84.499.

Le bilan et l'annexe au bilan au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014113176/10.

(140132254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

CDCL Intellectual Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3372 Leudelange, 21, rue Léon Laval.
R.C.S. Luxembourg B 164.428.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014113180/9.

(140132873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Cerep USA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 152.336.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 juillet 2014.

Référence de publication: 2014113185/10.

(140133506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Ney Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersh, 14, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 187.393.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 7 juillet 2014, que:
Le siège social de la Société est transféré du L-7553 Mersch, 20, Rue J.B. Neuens vers l'adresse suivante: L-7535 Mersch, 14, Rue de la Gare avec effet immédiat.

Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Pour extrait conforme

Pour la société

N. Arend

Gérant technique

Référence de publication: 2014114281/16.

(140133827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

CEFI, Central Europe Finance Immobiliare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 114.274.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014113182/9.

(140133465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Central Fuel Transports, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8720 Rippweiler, 2, an der Bremchen.
R.C.S. Luxembourg B 112.655.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014113183/9.

(140133630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Chiny Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 116.455.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014113186/10.

(140133857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

CLS Palisade S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.634.500,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 125.155.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la société prise à Luxembourg en date du 26 juin 2014

L'associé unique a pris la résolution suivante:

- Madame Sandra CALVARUSO est révoquée avec date d'effet au 26 juin 2014 de son mandat de gérante pour lequel elle avait été nommée avec date d'effet au 20 septembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature. Samuel HAAS.

Référence de publication: 2014113195/14.

(140133912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

ISIM S.A., ING Solutions Investment Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 162.705.

Les statuts coordonnés au 21/07/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 28/07/2014.

Me Cosita Delvaux
Notaire

Référence de publication: 2014114069/12.

(140132954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Chiny Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 116.455.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014113187/10.

(140133949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Ciminter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 163.136.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2014113189/10.

(140132839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Citée Car, Société Anonyme.

Siège social: L-2370 Luxembourg, 1, rue Peternelchen.
R.C.S. Luxembourg B 163.321.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014113190/9.

(140132919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

CLS Sweden S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 125.150.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la société prise à Luxembourg en date du 26 juin 2014

L'associé unique a pris la résolution suivante:

- Madame Sandra CALVARUSO est révoquée avec date d'effet au 26 juin 2014 de son mandat de gérante pour lequel elle avait été nommée avec date d'effet au 20 septembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Samuel HAAS.

Référence de publication: 2014113196/14.

(140133913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Cotisoft, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 165.890.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2014113204/11.

(140133024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Cofinex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 35.997.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Triple A Consulting

Référence de publication: 2014113198/10.

(140133377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

CONREN Fortune, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 79.471.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014113200/10.

(140133564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Constructions Basse Energie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5885 Hesperange, 359, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 161.841.

Les comptes annuels du 01/01/2013 au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014113201/10.

(140134151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

CPP Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 174.027.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CPP Luxembourg 1 S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014113205/11.

(140132992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

CPP Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 174.027.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 4 avril 2014

La société anonyme ERNST & YOUNG a démissionné de son mandat de réviseur d'entreprises agréé.

Luxembourg, le 28 juillet 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour CPP LUXEMBOURG 1 S.à r.l.

Intertrust Luxembourg S.à r.l.

Référence de publication: 2014113206/13.

(140133017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

CPP Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 174.031.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CPP LUXEMBOURG 2 S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014113207/11.

(140132996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Createrra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 82.917.

*Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu le 19 juin 2014***1. Réviseur externe**

- Nomination de notre réviseur externe:

Le mandat de notre réviseur externe Grant Thornton Lux Audit SA est renouvelé pour l'exercice 2014.

Pour la société

Hugues DEREM / Philippe de FAYS

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014113209/14.

(140133598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

CSC Computer Sciences Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, Cloche d'Or, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 125.901.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014113210/10.

(140133047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

D.E. Shaw Direct Capital Portfolios Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 140.087.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014113211/9.

(140133587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

DayMen Group (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 570.173,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.660.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Référence de publication: 2014113215/10.

(140133981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

D.E. Shaw Laminar Luxembourg, S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 113.010.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014113212/9.

(140133586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Diamond Bidco S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 170.342.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014113217/9.

(140133686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

D&G Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 120.738.

A ce jour, la société D&G Holding S.A., société anonyme immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B120738 est domiciliée au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach,

Munsbach, le 28 juillet 2014.

MAS Luxembourg

Stewart KAM CHEONG

Gérant

Référence de publication: 2014113213/13.

(140134409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Dachstein S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 115.721.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la société prise à Luxembourg en date du 26 juin 2014

L'associé unique a pris la résolution suivante:

- Madame Sandra CALVARUSO est révoquée avec date d'effet au 26 juin 2014 de son mandat de gérante pour lequel elle avait été nommée avec date d'effet au 1^{er} août 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Samuel HAAS.

Référence de publication: 2014113214/14.

(140133914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Diamond Four S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 168.974.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014113218/9.

(140133684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Digital Services XXXI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 188.494.

Dieses Dokument dient dazu die bisher eingeschriebenen Informationen beim Luxemburger Gesellschafts- und Handelsregister zu aktualisieren.

- Die Denomination, Rechtsform und Handelsregisternummer der Teilhaberin der Gesellschaft, Rocket Internet GmbH, lautet mit sofortiger Wirkung wie folgt:

Rocket Internet AG, eine Aktiengesellschaft eingeschrieben beim Handelsregister des Amtsgerichts Charlottenburg unter der Nummer HRB 159634 B.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 28. Juli 2014.

Digital Services XXXI S.à r.l.

Unterschrift

Référence de publication: 2014113227/18.

(140134283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Dundeal (International) 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stumper.

R.C.S. Luxembourg B 171.854.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Dundeal (International) 1 S.à r.l.

Dream Global Advisors Luxembourg S.à r.l.

Référence de publication: 2014113230/11.

(140133235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Dundeal (International) 12 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 174.626.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Dundeal (International) 12 S.à r.l.

Dream Global Advisors Luxembourg S.à r.l.

Référence de publication: 2014113231/11.

(140133846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Efeso SA., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 174.384.

Messieurs DE BERNARDI Alexis, REGGIORI Robert et ROSSI Jacopo démissionnent de leur poste d'administrateurs. Monsieur VEGAS-PIERONI Louis démission de son poste de commissaire aux comptes.

Luxembourg, le 29.07.2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour EFESO S.A.

MANACO S.A.

Signature

Référence de publication: 2014113292/14.

(140134243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Episo 3 Tree Development Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 189.004.

In the year two thousand and fourteen, on the seventeenth of July.

Before us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

EPISO 3 Tree Luxembourg Holding S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, not yet registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg,

here represented by Corinne PETIT, private employee, whose professional address is 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg, on 16th July 2014,

The power of attorney, after signature *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “EPISO 3 Tree Development Properties S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company’s registered office is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and in any real estate properties, and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin. The Company may invest in real estate whatever the acquisition modalities including but not limited to the acquisition by way of sale or enforcement of security.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited period.
- 4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares**Art. 5. Capital.**

- 5.1. The share capital is set at GBP 12,500.- (twelve thousand and five hundred Pound Sterling) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares in registered form, having a nominal value of GBP 1,- (one Pound Sterling) each.
- 5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

- 6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.
- 6.2. The shares are freely transferable between shareholders.
- When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.
- When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.
- The transfer of shares to third parties owing to death must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.
- A share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.
- 6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.
- 6.4. The Company may redeem its own shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose, or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation**Art. 7. Appointment and removal of managers.**

- 7.1. The Company is managed by at least three (3) managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of its mandate. The managers need not be shareholders.
- 7.2. The managers and any additional or replacement manager appointed to the Company, may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers.

- 8.1. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board), which will be constituted by one manager of category A (the A Manager) and two or more managers of category B (the B Manager) (The A Manager and the B Managers are collectively referred to herein as Managers).
- 8.2. Powers of the board of managers
- (i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.
- (ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.
- 8.3. Procedure
- (i) The Board meets at the request of any one (1) manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.
- (ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.
- (iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.
- (iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.
- (v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented and at least one (1) A manager and at least one (1) B manager are present or represented. Board resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the managers present or represented and at least one (1) A manager and at least one (1) B manager are present or represented. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.
- (vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

8.4. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the sole signature of its A Manager or by the joint signature of any two B Managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

14.2. The shareholders appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

(i) the Board draws up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2014.

Subscription and payment

The Initial Shareholder, represented as stated above, subscribes to 12,500 (twelve thousand five hundred) shares in registered form, having a nominal value of GBP 1,- (one Pound Sterling) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of GBP 12,500.- (twelve thousand and five hundred Pound Sterling),

The amount of GBP 12,500.- (twelve thousand and five hundred Pound Sterling) is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

The amount of GBP 12,500.- (twelve thousand and five hundred Pound Sterling) corresponds to the amount of EUR 15,789.80 (fifteen thousand seven hundred eighty-nine Euro and eighty Eurocent) according to the exchange rate published on XE.COM on July 16th, 2014.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, its sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

Is appointed as A Manager:

- Mr Yves BARTHEL, born on October 10th, 1973 in Luxembourg, residing professionally at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg;

Are appointed as B Managers:

- Mr Romain DELVERT, born on June 26th, 1973, in Tours, France, residing professionally at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg;

- Mr. Mark TERRY, born on January 10th, 1977, in Arawa, Papua New Guinea, residing professionally at Berkeley Square, Berkeley Square House, 8th floor, GB-W1J 6DB London.

2. The registered office of the Company is located at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, who have signed it together with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-sept juillet,

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

EPISO 3 Tree Luxembourg Holding S.à r.l, une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, dont le siège social se situe au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, non encore inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

représentée par Corinne PETIT, employée privée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 16 juillet 2014,

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "EPISO 3 Tree Development Properties S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et dans tous biens immobiliers, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. La Société peut également investir dans l'immobilier quelles qu'en soient les modalités d'acquisition, notamment mais sans que ce soit limitatif, l'acquisition par la vente ou l'exercice de sûretés.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à GBP 12.500,- (douze mille cinq cents Livres Sterling), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de GBP 1,- (une Livre Sterling) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par au moins trois (3) gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés

7.2. Les gérants ainsi que tous les gérants additionnels ou de remplacement nommés par la société, sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance.

8.1. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil) formé d'un gérant de catégorie A (le Gérant A) et au moins deux gérants de catégorie B (les Gérants B) (Le Gérant A et les Gérants B sont ci-après désignés en tant que Gérants).

8.2. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associé(s) sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.3. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et au moins un (1) gérant A et au moins un (1) gérant B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et au moins un (1) gérant A et au moins un (1) gérant B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio- conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.4. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature de son Gérant A ou par la signature conjointe de deux Gérants B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (Les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

L'Associé initial, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de GBP 1,- (une Livre Sterling) chacune par un apport en numéraire de GBP 12.500,- (douze mille cinq cents Livres Sterling).

Le montant de GBP 12.500,- (douze mille cinq cents Livres Sterling) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

La somme de GBP 12.500,- (douze mille cinq cents Livres Sterling) correspond à la somme d'EUR 15.789,80 (quinze mille sept cent quatre-vingt-neuf Euros et quatre-vingt Eurocent) conformément au taux de change publié sur XE.COM en date du 16 juillet 2014.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Est nommé Gérant A:

- M. Yves BARTHELIS, né le 10 octobre 1973 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg;

Sont nommés Gérants B:

- M. Romain DELVERT, né le 26 juin 1973 à Tours, France, demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg;

- M. Mark TERRY, né le 10 janvier 1977 à Arawa, Papouasie-Nouvelle-Guinée, demeurant professionnellement au Berkeley Square, Berkeley Square House, 8th floor, GBW1J 6DB Londres.

2. Le siège social de la Société est établi au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 juillet 2014. LAC/2014/34128. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Référence de publication: 2014118251/508.

(140136280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Freedom Luxembourg Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 188.207.

In the year two thousand and fourteen, on the tenth day of July.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Freedom Luxembourg Holdings S.C.A., a société en commandite par actions with registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and recorded with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 188207, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Luxembourg, on 12 June 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was opened at noon with Mr Stéphane Joly-Meunier, professionally residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mrs. Solange Wolter-Schieres, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Louis-Foulques Servajean-Hilst, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Creation of sub classes to the existing class A shares, class B shares and class C shares and conversion of existing shares;

2. Increase of the Company's share capital by an amount of thirteen million nine hundred seventy-nine thousand three hundred thirty-four euro (EUR 13,979,334), in order to bring it from its current amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) up to a new amount of fourteen million ten thousand three hundred thirty-four euro (EUR 14,010,334);

3. Full restatement of the Company's articles of association;

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialed “ne varietur” by the appearing parties will also remain annexed to this deed.

III. That all shareholders of the Company are present or represented at the present meeting and the shareholders present or represented have been duly convened and got knowledge of the agenda prior to this meeting.

IV. That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

First resolution

The shareholders resolve to:

(i) create three (3) sub classes of shares to the existing class A shares which shall be denominated class A1 shares (the “Class A1 Shares”), class A2 shares (the “Class A2 Shares”) and class A3 shares (the “Class A3 Shares”),

(ii) create two (2) sub classes of shares to the existing class B shares which shall be denominated class B1 shares (the “Class B1 Shares”) and class B2 shares (the “Class B2 Shares”);

(iii) create two (2) sub classes of shares to the existing class C shares which shall be denominated class C1 shares (the “Class C1 Shares”) and Class C2 Shares (the “Class C2 Shares”);

(iv) convert the existing ten thousand three hundred and thirty-three (10,333) Company class A shares with a par value of one euro (EUR 1) each into:

- a. three thousand four hundred and forty-five (3,445) Class A1 Shares
- b. three thousand four hundred and forty-four (3,444) Class A2 Shares; and
- c. three thousand four hundred and forty-four (3,444) Class A3 Shares

(v) convert the existing ten thousand three hundred and thirty-three (10,333) Company class B shares with a par value of one euro (EUR 1) each into:

- a. five thousand one hundred and sixty-seven (5,167) Class B1 Shares
- b. five thousand one hundred and sixty-six (5,166) Class B2 Shares; and

(vi) convert the existing ten thousand three hundred and thirty-three (10,333) Company class C shares with a par value of one euro (EUR 1) each into:

- a. five thousand one hundred and sixty-seven (5,167) Class C1 Shares
- b. five thousand one hundred and sixty-six (5,166) Class C2 Shares;

Second resolution

The shareholders resolve to increase the Company’s share capital by an amount of thirteen million nine hundred seventy-nine thousand three hundred thirty-four euro (EUR 13,979,334), in order to bring it from its current amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) up to a new amount of fourteen million ten thousand three hundred thirty-four euro (EUR 14,010,334), through the issuance of:

(i) two million one hundred and sixty-three thousand two hundred and twenty-two (2,163,222) new Class A1 Shares having a par value of one euro (EUR 1) each.

(ii) two million one hundred and sixty-three thousand two hundred and twenty-two (2,163,222) new Class A2 Shares having a par value of one euro (EUR 1) each.

(iii) two million one hundred sixty-three thousand two hundred twenty-three (2,163,223) new Class A3 Shares having a par value of one euro (EUR 1) each

(iv) three million seven hundred forty-four thousand eight hundred thirty-three (3,744,833) new Class C1 Shares having a par value of one euro (EUR 1) each

(v) three million seven hundred forty-four thousand eight hundred thirty-four (3,744,834) new Class C2 Shares having a par value of one euro (EUR 1) each

All the newly issued shares have been subscribed by Freedom Luxembourg Investor S.à r.l. at a total price of seventeen million one hundred seventy-five thousand eighty-three euro (EUR 17,175,083) out of which (i) thirteen million nine hundred seventy-nine thousand three hundred thirty-four euro (EUR 13,979,334) shall be allocated to the share capital of the Company and (ii) three million one hundred ninety-five thousand seven hundred forty-nine euro (EUR 3,195,749) shall be allocated to the share premium account of the Company.

The unlimited shareholder (associé commandité) Freedom Luxembourg Holdings GP S.à r.l., here represented by Mr Stéphane Joly-Meunier, prenamed, by virtue of one of the aforementioned proxies, renounces to subscribe for new shares but agrees in accordance with article 111 of the law on commercial companies with the amendment of the articles of incorporation as a consequence of this increase of capital.

Subscription and payment

All the new shares have been subscribed by Freedom Luxembourg Investor S.à r.l., here represented by Mr. Stéphane Joly-Meunier, prenamed, by virtue of one of the aforementioned proxies, at an aggregate subscription price of seventeen million one hundred seventy-five thousand eighty-three euro (EUR 17,175,083) out of which (i) thirteen million nine hundred seventy-nine thousand three hundred thirty-four euro (EUR 13,979,334) shall be allocated to the share capital

of the Company and (ii) three million one hundred ninety-five thousand seven hundred forty-nine euro (EUR 3,195,749) shall be allocated to the share premium account of the Company.

Total: seventeen million one hundred seventy-five thousand eighty-three euro (EUR 17,175,083) paid for: (i) two million one hundred and sixty-three thousand two hundred and twenty-two (2,163,222) new Class A1 Shares, (ii) two million one hundred and sixty-three thousand two hundred and twenty-two (2,163,222) new Class A2 Shares (iii) two million one hundred sixty-three thousand two hundred twenty-three (2,163,223) new Class A3 Shares, (iv) three million seven hundred forty-four thousand eight hundred thirty-three (3,744,833) new Class C1 Shares, and (v) three million seven hundred forty-four thousand eight hundred thirty-four (3,744,834) new Class C2 Shares

All the new shares have been entirely paid-in in cash, so that the amount of seventeen million one hundred seventy-five thousand eighty-three euro (EUR 17,175,083) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Third resolution

The general meeting of shareholders resolves to fully restate the Company's articles of association which shall henceforth read as follows:

Chapter I - Name - Registered office - Duration - Object

Art. 1. Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become shareholders in the future, a company in the form of a société en commandite par actions under the name of "Freedom Luxembourg Holdings S.C.A." (hereinafter the "Company").

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. Within the same municipality, the registered office of the Company may be transferred by resolution of the Manager. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager.

In the event that the Manager determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent, which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period of time.

Art. 4. Purpose. The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, and any other form of investment, including the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of any such participations and the administration, voting and control of any such participations.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 5. Shareholders Liability. The Manager of the Company (associé commandité) is jointly and severally liable for all liabilities which cannot be paid out of the assets of the Company. The other shareholders (for the avoidance of doubt, not including the Manager), being the holder(s) of Ordinary Shares shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

Chapter II - Share capital, Shares

Art. 6. Corporate Capital.

6.1 Subscribed Capital.

The Company's share capital is set at fourteen million ten thousand three hundred and thirty-four Euro (EUR 14,010,334) represented by fourteen million ten thousand three hundred and thirty-four (14,010,334) shares divided as follows:

- (i) six million five hundred thousand (6,500,000) class A shares (the "Class A Shares"),
- (ii) ten thousand three hundred and thirty-three (10,333) class B shares (the "Class B Shares"),
- (iii) seven million five hundred thousand (7,500,000) class C shares (the "Class C Shares"),
- (iv) one (1) unlimited share (the "Management Share")

with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

The Company may issue class D shares from time to time (the "Class D Shares", with the Class A Shares, the Class B Shares and the Class C Shares, the "Ordinary Shares")

The share classes shall be subdivided into the following sub-classes (each a “Sub-Class” or, collectively, the “Sub-Classes”) which shall be denominated (i) Class A1 Shares, Class A2 Shares and Class A3 Shares, (ii) Class B1 Shares and Class B2 Shares (iii) Class C1 Shares and Class C2 Shares and (iv) Class D1 Shares and Class D2 Shares.

a) Shares of a specific class shall not be convertible into another class of shares.

b) The Company may redeem its own shares.

c) The share capital may be reduced through cancellation of shares including by cancellation of one or more entire share class(es) (or Sub-Class(es)) through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class (or Sub-Class).

d) In the event of a reduction of share capital through the repurchase and cancellation of one or more share classes (or Sub-Classes), the holders of the repurchased and cancelled share class(es) (or Sub-Class(es)) of shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each of the relevant share class(es) (or Sub-Class(es)) held by them and cancelled.

e) In addition to the issued capital, there may be set up a share premium account to which any share premium paid on any share of the Company in addition to its nominal value is transferred. The amount of the share premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

f) Upon the repurchase and cancellation of the shares of the relevant share class (or Sub-Class), the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

g) The Company may repurchase its shares as provided herein only to the extent otherwise permitted by law.

h) For the purpose of this article 6.1:

i) “Available Amount” means total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to which the shareholder of the relevant class of shares would have been entitled to dividend distributions according to the provisions of these articles of incorporation, increased by (1) any freely distributable reserves and (2) as the case may be by the amount of the share premium (up to the amount of L) and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled but reduced by (1) any losses (including carried forward losses), (2) any sums to be placed into undistributable reserve(s) pursuant to the requirements of law or of these Articles, each time as set out in the relevant interim accounts and (3) any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + LD)$$

whereby:

AA = Available Amount;

NP = net profits (including carried forward profits and share premium);

P = any freely distributable reserves;

CR = the amount of the share premium reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled;

L = losses (including carried forward losses);

LD = any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP

LR = any sums to be placed into undistributable reserve(s) pursuant to the requirements of law or of these articles of incorporation of the company;

(ii) “Cancellation Value Per Share” means the amount calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of shares in issue in the class of shares to be repurchased and cancelled;

(iii) “Total Cancellation Amount” means the amount determined by the board of managers on the basis of the relevant interim accounts of the Company as of a date not earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of shares. The Total Cancellation Amount for each class of shares shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the board of managers provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount. The board of managers can choose to include or exclude in its determination of the Total Cancellation Amount, the freely distributable share premium either in part or in totality.

All shares shall vote together and, except as may be required by law or set forth in these Articles, the holders of any separate class of shares shall not be entitled to vote separately on any matter. No shares of any class shall be entitled to any pre-emptive rights with respect to any shares of the Company, except as may be required by law.

6.2 The Class A Shares.

a) The Class A Shares. All Class A Shares shall be identical in all respects.

All Class A Shares shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Class A Shares. All Class A Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the Manager so directs, be retired with the effect that the issued number of Class A Shares is reduced.

b) Voting Rights. Each Class A Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

6.3 The Class B Shares.

a) The Class B Shares. All Class B Shares shall be identical in all respects. All Class B Shares shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Class B Shares. All Class B Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the Manager so directs, be retired with the effect that the issued number of Class B Shares is reduced.

b) Voting Rights. Each Class B Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

6.4 The Class C Shares.

a) The Class C Shares. All Class C Shares, which shall include the Class C1 Shares and the Class C2 Shares, shall be identical in all respects. All Class C Shares shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Class C Shares. All Class C Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the Manager so directs, be retired with the effect that the issued number of Class C Shares is reduced.

b) Voting Rights. Each Class C Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

6.5 The Class D Shares.

a) The Class D Shares. All Class D Shares, which shall include the Class D1 Shares and the Class D2 Shares, shall be identical in all respects. All Class D Shares shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Class D Shares. All Class D Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the Manager so directs, be retired with the effect that the issued number of Class D Shares is reduced.

b) Voting Rights. Each Class D Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

6.6 The Management Share(s)

a) The Management Share(s). All Management Share(s) shall be identical in all respects. All Management Share(s) shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Management Share(s).

b) Voting Rights. Each Management Share(s) will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

6.7 Redemption; Convertibility.

a) Redeemable Shares. The Company may issue redeemable shares. The redeemable shares bear the same rights to receive dividends and have the same voting rights as Ordinary Shares. Subscribed and fully paid in redeemable shares shall be redeemable on a pro rata basis of shares held by each holder upon request of the Company in accordance with the provisions of Article 49-8 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, or as may be provided for in a written agreement which may be entered into among the shareholders of the Company. The redemption may take place pursuant to a resolution passed by holders of a majority of the outstanding Ordinary Shares at a meeting of the shareholders convened in accordance with Article 13. The redemption of the redeemable shares can only be made by using sums available for distribution in accordance with article 72-1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies (distributable funds, inclusive of the extraordinary reserve established with the funds received by the company as an issue premium) or the proceeds of a new issue made with the purpose of such redemption. The redeemed shares bear no voting rights, and have no rights to receive dividends or the liquidation proceeds. The redeemed shares may be cancelled upon request of the Manager by a positive vote of the general meeting of shareholders held in accordance with article 16 of the Articles. The Ordinary Shares are redeemable shares in accordance with the provision of Article 49-8 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

b) Special Reserve. An amount equal to the nominal value, or, in the absence thereof, the accounting par value, of all the shares redeemed must be included in a reserve which cannot be distributed to the shareholders except in the event of a capital reduction of the subscribed share capital; the reserve may only be used to increase the subscribed share capital by capitalisation of reserves.

c) Redemption Price. Except if provided otherwise in these Articles or by a written agreement which may be entered into among the shareholders, the redemption price of the redeemable shares is calculated by the Manager(s), or by such person appointed by the Manager(s), on the basis of the net asset value of all assets and liabilities of the Company. The net asset value of the Company's shares shall be expressed as a per share figure and shall be determined in respect of any valuation day by dividing the net assets of the Company, being the value of the Company's assets less its liabilities at close of business on that day, by the number of shares of the Company then outstanding at such close of business, in accordance with the rules the Manager(s) shall regard as fair and equitable. Any such valuation must be approved by holders of a majority of the outstanding Ordinary Shares at a meeting of the shareholders convened in accordance with Article 13. In the absence of any bad faith, gross negligence or overt error, any calculation of the redemption price by

the Manager(s) that is approved by a majority of the shareholders of the Company shall be conclusive and binding on the Company and on its present, past and future shareholders.

d) Redemption Procedure. Except if otherwise provided in a written agreement which may be entered into among the shareholders of the Company at least 20 days prior to the redemption date, written notice shall be sent by registered mail or internationally recognized overnight courier to each registered shareholder of the Ordinary Shares to be redeemed, at his or her address last shown in the shareholder's register of the Company, notifying such holder of the number of shares so to be redeemed, specifying the redemption date, the redemption price, the procedures necessary to submit the Ordinary Shares to the Company for redemption and the projected date of the general meeting of shareholders resolving on the redemption of Ordinary Shares and the valuation of the redemption price, as provided for in article 6.7 (a) and 6.7(c) here above. Each holder of Ordinary Shares to be redeemed shall surrender the certificate or certificates, if any, issued in relation to such Ordinary Shares to the Company. The redemption price of such Ordinary Shares shall be payable to the order of the person whose name appears on the share register as the owner thereof on the bank account provided to the Company by such shareholder before the redemption date.

e) Convertibility. The Ordinary Shares shall not be convertible into any other class of shares.

6.8 Distributions to Shareholders. If any distribution to the shareholders is determined to be made by the Company's shareholders meeting and/or by the Manager (whether by interim dividend, redemption or otherwise), the shareholders will be entitled to receive distributions, when, as, and if declared by the Company's shareholders meeting and/or by the Manager out of funds legally available therefor, in accordance with applicable law, pursuant to the Investor Equity Agreement.

Subject to the provisions of the Investor Equity Agreement, the Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares and the Management Share(s) shall be entitled to receive all distributions made by the Company with respect to its Ordinary Shares and Management Share(s) on a pari passu basis and such distributions shall be made pro rata among the holders of Ordinary Shares and the Management Share(s) based on the number of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares and Management Share(s) held by each such holder as of such date;

At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

In any year in which the company resolves to make distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

a) first, the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point ten per cent (0.10%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then,

b) the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point eleven per cent (0.11%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then,

c) the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twelve per cent (0.12%) of the nominal value of the Class C Shares held by them,

d) the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirteen per cent (0.13%) of the nominal value of the Class D Shares held by them.

6.9 Liquidation Rights.

In the event of a liquidation, after payment of all debts and liabilities of the Company, the residual assets of the Company will be distributed to the shareholders in the manner set forth in Article 6.9 above. Neither a merger nor consolidation of the Company into or with any other entity or entities, nor a merger or consolidation of any other entity or entities into or with the Company, nor a sale, transfer, lease or exchange (for cash, securities or other consideration) of all or any part of the assets of the Company shall be deemed to be a liquidation within the meaning of this Article 6.10, unless such merger, consolidation, sale, transfer, lease or exchange shall be in connection with or intended to be a plan of complete liquidation, dissolution or winding up of the Company.

6.10 Authorised Capital

In addition to the subscribed capital, the Company has an authorised capital which is fixed at twenty million euro (EUR 20,000,000) represented by:

2,441,060 Class A1 Shares, 2,441,055 Class A2 Shares and 2,441,055 Class A3 Shares each having a nominal value of one euro (EUR 1) per share, which are reserved for issuance at a later time;

1,971,621 Class B1 Shares and 1,971,621 Class B2 Shares, each having a nominal value of one euro (EUR 1) per share, which are reserved for issuance at a later time;

4,224,903 Class C1 Shares and 4,224,903 Class C2 Shares, each having a nominal value of one euro (EUR 1) per share, which are reserved for issuance at a later time; and

141,891 Class D1 Shares and 141,891 Class D2 Shares, each having a nominal value of one euro (EUR 1) per share, which are reserved for issuance at a later time.

During a period ending five (5) years after the date of publication of the shareholders' resolution to create the authorised capital in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the Manager is authorised to increase once, or several times, the subscribed capital by causing the Company to issue new shares within the limits of the authorised capital. Such new shares may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the Manager may determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the new shares to be subscribed and issued, such as to determine the time and the amount of the new shares to be subscribed and issued, to determine if the new shares are to be subscribed with or without an issue premium, to determine to what an extent the payment of the newly subscribed shares is acceptable either by cash or by assets other than cash. Unless the shareholders shall have otherwise agreed, when realising the authorised capital in full or in part, the Manager is expressly authorised to limit or to waive the preferential subscription right reserved to existing shareholders. The Manager may delegate to any duly authorised director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for the new shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the Managers, the present article is, as a consequence, to be adjusted.

6.11 Amendment of the subscribed and of the authorised capital.

The subscribed and the authorised capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority requirements as for the amendment of the present Articles.

6.12 Definitions.

For the purpose of these Articles:

"Affiliate" or "Affiliates" when used with reference to any Person, shall mean any Person (i) which is Controlled by such Person, (ii) Controlling such Person, or (iii) which is under common Control with such Person.

"Articles" means the articles of association of the Company as amended from time to time.

"CCP Investor" means Freedom Luxembourg Investor S.à. r.l and any assignee or transferee of any interest in the Company directly from any such Persons and "CCP Investors" means more than one of them.

"Company" has the meaning provided in Article 1.

"Control" shall mean in respect of a Person the power to manage or govern such Person, or to appoint the managing and governing bodies of such Person, or a majority of the members thereof if they decide collectively, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise (in such respect, a limited partnership shall be deemed to be Controlled by its general partner).

"Fair Market Value" means, with respect to any Security or Securities, the proportion of the aggregate net proceeds that the holder of such Security or Securities would be entitled to receive pursuant to a hypothetical liquidating distribution of the Company, where the aggregate proceeds to be distributed in connection with such hypothetical liquidating distribution shall be deemed to be an amount equal to the aggregate net proceeds that the holders of the Securities of the Company would receive in connection with a sale of all the assets of the Company at their market value, as determined by the Manager in its good faith discretion.

"Family Group" means, with respect to any natural Person, such Person's parents (whether natural or by adoption), spouse and descendants (whether natural or by adoption) and any trust (whether arising under a settlement inter vivos, a testamentary disposition or an intestacy) solely for the benefit of such Person and/or such Person's parents, spouse and/or descendants.

"Independent Third Party" means any Person who, immediately prior to the contemplated transaction, does not beneficially own in excess of 5% of the Company's Ordinary Shares on a fully-diluted basis (a "5% Owner"), who is not an Affiliate of any such 5% Owner and who is not a member of the Family Group of any such 5% Owner.

"Investor Equity Agreement" means that certain agreement entered into between the CCP Investor and the JHP Investor as of 20 June 2014, as amended from time to time.

"JHP Investor" means Frette Holdings, LLC and any assignee or transferee of any interest in the Company directly from any such Persons and "JHP Investors" means more than one of them "Management Share(s)" means the management share(s) from time to time issued by the Company.

"Manager" has the meaning provided in Article 8.

"Ordinary Shares" means the ordinary shares of the Company.

"Original Cost" means, with respect to any Security, the original subscription price paid to the Company by the original purchaser of such Security.

"Person" means an individual, a partnership, a corporation, a limited liability company, an association, a joint stock company, a trust, a joint venture, an unincorporated organization and a governmental entity or any department, agency or political subdivision thereof.

"Sale of the Target" means a bona fide, arm's length sale to an Independent Third Party or group of Independent Third Parties involving (i) a change of Control of the Target, (ii) a sale of assets pursuant to which such party or parties acquire all or substantially all of the assets of the Target and its Subsidiaries on a consolidated basis in one transaction or a series of related transactions; (iii) any sale of 75% or more of (x) the outstanding equity securities of the Target or (y) the outstanding share capital of any Luxco of which the Target is a Subsidiary (calculated on the basis of the fair market value of such securities or the voting rights represented by such securities) in one transaction or series of related transactions; or (iv) a merger or consolidation which accomplishes one of the foregoing.

"Securities" means any duly authorized securities of the Company.

"Series 1 PECs" means the Series 1 preferred equity certificates (Series 1) issued by the Company, if any.

"Subsidiary" or "Subsidiaries" means, with respect to the Company, any company of which a majority of the total voting power of shares of stock entitled (without regard to the occurrence of any contingency) to vote in the election of directors, managers or trustees thereof is at the time owned or controlled, directly or indirectly, by the Company or one or more of its other Subsidiaries or a combination thereof.

"Target" means Edmund Frette S.à r.l., a company organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

"Transfer" or "transfer" has the meaning provided in Article 7.3(d).

Art. 7. Shares, Shareholders Register and Share Transfers.

7.1 Shareholders Register.

The shares will be and remain in the form of registered shares. A shareholders' register which may be examined by any shareholder will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Each shareholder will notify to the Company by registered letter its address and any change thereof. The Company will be entitled to rely on the last address thus communicated. Certificates of these recordings shall be issued and signed by the Manager upon request of the relevant shareholder.

7.2 Share Ownership.

Ownership of the registered share will result from the recordings in the shareholders' register. The Company recognizes only one owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) must appoint one single representative to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such representative shall imply a suspension of all rights attached to such shares.

Share Transfer.

a) Declaration of Transfer. The transfers of shares will be carried by a declaration of transfer registered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s). The transfers of shares may also be carried out in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil code. Furthermore, the Company may accept and register into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document showing the consent of the transferor and the transferee.

b) Limitations on Transfer. Prior to 15 August 2014, or during such shorter period as may be consistent with applicable law, the shareholders of the Company may not validly transfer the shares issued by the Company without the prior written approval of the Company's Manager or unless otherwise permitted pursuant to this Article 7.3 or by agreement among the Company and the relevant shareholders.

c) Transfer. For the purposes of these Articles, "Transfer" or "transfer" shall mean any transaction, whether voluntary or involuntary or by operation of law, resulting in a transfer of the ownership, "nue-propriété", "usufruit" or any rights of the shares issued by the Company (including any voting rights or dividend rights) to any person other than the Company itself, whether a shareholder of the Company or not, by any means whatsoever (including, without limitation, gifts, partial contributions of assets ("apports partiels d'actifs"), mergers, splits ("scissions"), sales, assignments, pledges or any other form of transfer, conveyance or disposition of any legal or beneficial interest in the shares, as well as any combination of such methods of transfer of ownership. The shares are and shall remain in registered form.

d) Transfer of Management Share(s). The Management Share(s) held by the Manager is not transferable except to a successor manager to be appointed in accordance with Article 9 of these Articles.

e) Transfers in Violation of the Articles. Any Transfer or attempted Transfer of any Securities in violation of any provision of these Articles shall be void and of no effect, and the Company shall not give effect to such Transfer nor record such Transfer on its books or treat any purported transferee of such Securities as the owner of such Securities for any purpose.

Chapter III - Management

Art. 8. Manager. The Company shall be managed by Freedom Luxembourg Holdings GP S. à r.l. (a société à responsabilité limitée) organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in its capacity as sole general partner

(associé commandité) and manager of the Company (referred to herein as the "Manager"). The other shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company. In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Manager from acting as manager of the Company, the Company shall not immediately be dissolved and liquidated, provided the Supervisory Board, as provided for in Article 12 hereof, appoints an administrator, who need not be a shareholder, in order that he effect urgent management acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within 15 days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint a successor manager, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the Articles. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

Art. 9. Powers of the Manager.

9.1 General Powers.

The Manager is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposal within the Company's stated object. All powers not expressly reserved by law or by these Articles to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board are within the powers of the Manager.

9.2 Enforcement of Rights.

The Manager shall act, in its reasonable good faith judgment, in the best interests of the Company and its shareholders, shall use reasonable efforts to enforce any rights granted to the Company under the articles of association of the Target or under any securityholders agreement which may be entered into among the Target and any of its securityholders from time to time.

9.3 Termination of the Manager by the holders or Ordinary Shares.

In the event that, in the reasonable opinion of the holders of Ordinary Shares, the Manager shall have failed to fulfill its obligations to the Company and the shareholders under Article 8.2, then the shareholders may, acting pursuant to an affirmative vote taken at a duly convened meeting of the shareholders in accordance with the quorum and majority conditions required for the amendment of the Articles, revoke the appointment of the Manager and replace the Manager with a new manager whose appointment shall be approved by an affirmative vote taken under the same quorum and majority requirements as above mentioned.

Art. 10. Third Parties. The Company is validly bound vis-à-vis third parties by the signature of the Manager, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Manager at its sole discretion.

Chapter IV - Supervision

Art. 11. Supervisory Board.

11.1 Supervisory Board Members.

(a) The business of the Company and its financial situation, in particular its books and accounts shall be supervised by a Conseil de Surveillance (the "Supervisory Board") comprising at least three members, who need not be shareholders. For the carrying out of its supervisory duties, the Supervisory Board shall have the powers of a statutory auditor, as provided for by article 62 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time. The Supervisory Board may be consulted by the Manager on such matters as the Manager may determine and may authorise any actions taken by the Manager that may, pursuant to law or regulation or under the Articles, exceed the powers of the Manager. The members of the Supervisory Board shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period of one (1) year and shall hold office until their successors are elected. The members of the Supervisory Board are re-eligible for election and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders. The Supervisory Board may elect one of its members as chairman.

(b) If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé (s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of the Supervisory Board shall be suppressed, except if expressly otherwise decided by the shareholders of the Company.

11.2 Meetings of the Supervisory Board

The Supervisory Board shall be convened by its chairman or by the Manager. A meeting of the Supervisory Board must be convened if any of its members so requests.

11.3 Notices

Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all its members at least three (3) days prior to the date set for such meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature of such emergency shall be detailed in the notice of meeting. The notice will indicate the place of the meeting and it will contain the agenda thereof. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, telex, facsimile or any other similar means of communication, a copy being sufficient. Special notices shall not be required for meetings held at times and places fixed in a calendar previously adopted by the Supervisory Board.

11.4 Chairman

The chairman of the supervisory board will preside at all meetings of such board, but in his absence the Supervisory Board will appoint another member of the Supervisory Board as chairman pro tempore by vote of the majority present

at such meeting. Any member may act at any meeting by appointing another member as his proxy in writing, by telegram, telex or facsimile or any other similar means of communication, a copy being sufficient. A member may represent several of his colleagues.

11.5 Resolutions

The Supervisory Board can deliberate or act validly only if at least a majority of the members are present or represented. Resolutions are taken by a majority vote of the members present or represented.

11.6 Minutes

Resolutions of the Supervisory Board are to be recorded in minutes and signed by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere shall be validly signed by the chairman of the meeting or any two members.

11.7 Written Resolutions - Conference Call

Written resolutions, approved and signed by all the members of the Supervisory Board, shall have the same effect as resolutions voted at a meeting of the Supervisory Board; each member shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, facsimile or any other similar means of communication, a copy being sufficient. All such documents shall together form the document which proves that such resolution has been taken. Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by conference-call or by other similar means of communication allowing all the Persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

11.8 Liability

No member of the Supervisory Board assumes, by reason of his membership thereof, any personal liability in relation to commitments regularly made by the members of the Supervisory Board in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

11.9 Indemnity

a) Indemnity. The Company shall indemnify, to the greatest extent permitted by law, any member of the Supervisory Board and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a member of the Supervisory Board of the Company and from which he shall not be entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or misconduct; in the event of settlement, indemnification shall only be provided in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

b) Expenses. The Company shall pay the expenses incurred by any person indemnifiable hereunder in connection with any proceeding in advance of the final disposition, so long as the Company receives a written and legally binding undertaking by such person to repay the full amount advanced if there is a final determination that such person is not entitled to indemnification. The termination of any action, suit or proceeding by judgment, order, settlement, conviction, or a plea of nolo contendere or its equivalent, shall not of itself, create a presumption that the indemnifiable person did not satisfy the standard of conduct entitling him or her to indemnification hereunder. The Company shall make a cash payment to such indemnifiable person equal to the full amount to be indemnified promptly upon notification of an obligation to indemnify from the indemnifiable person supported by such information as the Company shall reasonably require.

11.10 Conflicts

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any one or more of the directors or officers of the Manager has any interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any director or officer of the Manager who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Chapter V - General meeting of the shareholders

Art. 12. Shareholder Meetings.

a) Powers. The general meeting of shareholders represents all the shareholders of the Company. It has the broadest powers to order, proceed with or ratify any acts relating to the operations of the Company, under the reservation that, unless otherwise provided by the present Articles, a resolution shall be validly adopted only if approved by the Manager. The general meeting of the shareholders of the Company shall meet when convened by the Manager or the Supervisory Board.

b) Location, Time. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the convening notice of meeting, on 15 June at 11:00 AM CET. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day in Luxembourg. Other general meetings of shareholders may be held at such places and times specified in the respective convening notices. The general meetings of the shareholders are convened by a notice indicating the agenda

and sent by the Manager by registered mail at least eight (8) days preceding the general meeting to each shareholder of the Company at the address indicated in the share register.

c) Voting. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient. The quorum and majority provided by law shall govern the conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein. The Manager may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders. If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Chapter VI - Accounting year - Balance sheet

Art. 13. Accounting Year. The accounting year of the Company shall begin on the 1st January and shall terminate on the 31st December of the year.

Art. 14. Reserve. From the annual net profits of the Company, five percent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required when the amount of the statutory reserve shall have reached ten percent (10%) of the subscribed share capital. The general meeting of shareholders, upon recommendation of the Manager, shall determine how the remainder of the annual net profit will be disposed of. Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions provided for by law.

Chapter VII - Liquidation - Amendment of the articles

Art. 15. Amendment. These Articles may be amended, subject to the approval of the Manager, by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended, unless otherwise provided herein.

Art. 16. Dissolution. In case of dissolution of the Company, one or more liquidators (individuals or legal entities) shall carry out the liquidation. The liquidator(s) shall be appointed by the general meeting which decided the dissolution and which shall determine their powers and compensation.

Chapter IX - Final dispositions - Applicable law

Art. 17. For all matters not governed by these Articles, the parties shall refer to the Luxembourg Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 7,000.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On express request of the same appearing person, and in case any divergences would arise between the French and the English text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, name and residence, said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Freedom Luxembourg Holdings S.C.A., une société en commandite par actions ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 188207, constituée en vertu d'un acte passé par Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Luxembourg, en date du 12 juin 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée a été ouverte à midi sous la présidence de Monsieur Stéphane Joly-Meunier, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui a nommé comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a élu comme scrutateur Monsieur Louis-Foulques Servajean-Hilst, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant constitué, le président a déclaré et demandé au notaire d'établir ce qui suit:

V. L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour

1. Création de sous-classes des actions de classe A, actions de classe B et actions de classe C existantes et conversion des actions existantes;

2. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de treize millions neuf cent soixante-dix-neuf mille trois cent trente-quatre euros (EUR 13.979.334), afin de le porter de son montant actuel se chiffrant à trente et un mille euros (EUR 31.000) à un montant de quatorze millions dix mille trois cent trente-quatre euros (EUR 14.010.334);

3. Refonte complète des statuts de la Société;

VI. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur, par les personnes comparantes resteront attachées au présent acte.

VII. L'intégralité du capital social de la Société était présente ou représentée à la présente assemblée et les actionnaires présents ou représentés ont été dûment convoqués et ont eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable

VIII. La présente assemblée a été valablement constituée et a pu valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Première résolution

Les actionnaires décident de:

(i) créer trois (3) sous-classes d'actions au niveau des actions de classe A existantes, lesquelles seront dénommées actions de classe A1 (les «Actions de Classe A1»), actions de classe A2 (les «Actions de Classe A2») et actions de classe A3 (les «Actions de Classe A3»);

(ii) créer deux (2) sous-classes d'actions au niveau des actions de classe B existantes, lesquelles seront dénommées actions de classe B1 (les «Actions de Classe B1») et actions de classe B2 (les «Actions de Classe B2»);

(iii) créer deux (2) sous-classes d'actions au niveau des actions de classe C existantes, lesquelles seront dénommées actions de classe C1 (les «Actions de Classe C1») et actions de classe C2 (les «Actions de Classe C2»);

(iv) convertir les dix mille trois cent trente-trois (10.333) actions de classe A existantes de la Société, ayant chacune une valeur nominale de un euro (EUR 1), en:

a. trois mille quatre cent quarante-cinq (3.445) Actions de Classe A1;

b. trois mille quatre cent quarante-quatre (3.444) Actions de Classe A2; et

c. trois mille quatre cent quarante-quatre (3.444) Actions de Classe A3

(v) convertir les dix mille trois cent trente-trois (10.333) actions de classe B existantes de la Société, ayant chacune une valeur nominale de un euro (EUR 1), en

a. cinq mille cent soixante-sept (5.167) Actions de Classe B1;

b. cinq mille cent soixante-six (5.166) Actions de Classe B2; et

(vi) convertir les dix mille trois cent trente-trois (10.333) actions de classe C existantes de la Société, ayant chacune une valeur nominale de un euro (EUR 1), en

a. cinq mille cent soixante-sept (5.167) Actions de Classe C1;

b. cinq mille cent soixante-six (5.166) Actions de Classe C2;

Seconde résolution

Les actionnaires décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de treize millions neuf cent soixante-dix-neuf mille trois cent trente-quatre euros (EUR 13.979.334), afin de le porter de son montant actuel se chiffrant à trente et un mille euros (EUR 31.000) à un montant de quatorze millions dix mille trois cent trente-quatre euros (EUR 14.010.334), en procédant à l'émission de:

(i) deux millions cent soixante-trois mille deux cent vingt-deux (2.163.222) nouvelles Actions de Classe A1 ayant chacune une valeur nominale de un euro (EUR 1).

(ii) deux millions cent soixante-trois mille deux cent vingt-deux (2.163.222) nouvelles Actions de Classe A2 ayant chacune une valeur nominale de un euro (EUR 1).

(iii) deux millions cent soixante-trois mille deux cent vingt-trois (2.163.223) nouvelles Actions de Classe A3 ayant chacune une valeur nominale de un euro (EUR 1).

(iv) trois millions sept cent quarante-quatre mille huit cent trente-trois (3.744.833) nouvelles Actions de Classe C1 ayant chacune une valeur nominale de un euro (EUR 1).

(v) trois millions sept cent quarante-quatre mille huit cent trente-quatre (3.744.834) nouvelles Actions de Classe C2 ayant chacune une valeur nominale de un euro (EUR 1).

L'intégralité des actions nouvellement émises ont été souscrites par Freedom Luxembourg Investor S.à r.l. pour un montant total de dix-sept millions cent soixante-quinze mille quatre-vingt-trois euros (EUR 17.175.083) duquel (i) treize millions neuf cent soixante-dix-neuf mille trois cent trente-quatre euros (EUR 13.979.334) sont à attribuer au capital social de la Société et (ii) trois millions cent quatre-vingt-quinze mille sept cent quarante-neuf euros (EUR 3.195.749) sont à attribuer au compte prime d'émission de la Société.

L'associé commandité Freedom Luxembourg Holdings GP S.à r.l., ici représentée par Monsieur Stéphane Joly-Meunier, prénommé, en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant, renonce à son droit de souscription préférentiel et marque son accord avec la modification des statuts suite à l'augmentation de capital conformément à l'article 111 de la loi sur les sociétés commerciales.

Souscription et paiement

L'ensemble des nouvelles actions ont été souscrites par Freedom Luxembourg Investor S.à r.l., ici représentée par Monsieur Stéphane Joly-Meunier, prénommé, en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant, a souscrit l'intégralité des nouvelles actions à un prix de souscription total se chiffrant à dix-sept millions cent soixante-quinze mille quatre-vingt-trois euros (EUR 17.175.083) duquel (i) treize millions neuf cent soixante-dix-neuf mille trois cent trente-quatre euros (EUR 13.979.334) sont à attribuer au capital social de la Société et (ii) trois millions cent quatre-vingt-quinze mille sept cent quarante-neuf euros (EUR 3.195.749) sont à attribuer au compte prime d'émission de la Société.

Total: dix-sept millions cent soixante-quinze mille quatre-vingt-trois euros (EUR 17.175.083) versés pour (i) deux millions cent soixante-trois mille deux cent vingt-deux (2.163.222) nouvelles Actions de Classe A1, (ii) deux millions cent soixante-trois mille deux cent vingt-deux (2.163.222) nouvelles Actions de Classe A2, (iii) deux millions cent soixante-trois mille deux cent vingt-trois (2.163.223) nouvelles Actions de Classe A3, (iv) trois millions sept cent quarante-quatre mille huit cent trente-trois (3.744.833) nouvelles Actions de Classe C1 et (v) trois millions sept cent quarante-quatre mille huit cent trente-quatre (3.744.834) nouvelles Actions de Classe C2.

Toutes les actions souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire de sorte que le montant de dix-sept millions cent soixante-quinze mille quatre-vingt-trois euros (EUR 17.175.083) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de procéder à la refonte complète des statuts, lesquels auront désormais la teneur suivante:

Chapitre I^{er} - Nom - Siège social - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Nom. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui pourraient devenir actionnaires par la suite une société en commandite par actions sous la dénomination de «Freedom Luxembourg Holdings S.C.A.» (ci-après la «Société»).

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social de la Société pourra être transféré au sein de la même commune par décision de l'Associé Commandité. La Société peut établir, par décision de l'Associé Commandité, des succursales, des filiales ou d'autres bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger

Dans l'hypothèse où l'Associé Commandité estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social ou avec la communication entre ledit siège social et des personnes à l'étranger, le siège social pourra être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet. La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou de toute autre manière de telles participations, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations

La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toute activité de nature commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile pour l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Responsabilité des actionnaires. L'Associé Commandité de la Société est conjointement et solidairement responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être payées par les avoirs de la Société. Les autres actionnaires (afin d'éviter

toute confusion, à l'exclusion de l'Associé Commandité), étant le(s) détenteur(s) d'Actions Ordinaires, s'abstiendront d'agir pour le compte de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit autrement qu'en exerçant leurs droits d'actionnaires lors des assemblées générales, et ne sont tenus que dans la limite de leurs apports à la Société.

Chapitre II. - Capital social, Actions

Art. 6 - Capital social.

6.1 Capital souscrit.

La Société a un capital souscrit de quatorze millions dix mille trois cent trente-quatre Euros (EUR 14.010.334) représenté par de quatorze millions dix mille trois cent trente-quatre (14.010.334) actions consistant en:

- (i) six millions cinq cent mille (6.500.000) actions de classe A (les «Actions de Classe A»),
- (ii) dix mille trois cent trente-trois (10.333) actions de classe B (les «Actions de Classe B»), (iii) sept millions cinq cent mille (7.500.000) actions de classe C (les «Actions de Classe C»),
- (iv) une (1) action de commandité (l'«Action de Commandité») ayant chacune une valeur nominale de un euro (EUR 1).

La Société pourra émettre des actions de classe D (les «Actions de Classe D»), ensemble avec les Actions de Classe A, les Actions de Classe B et les Actions de Classe C, les «Actions Ordinaires».

Les classes d'actions sont sous-divisées comme suit en sous-classes (chacune, une «Sous-Classe» ou, collectivement, les «Sous-Classes»), à savoir (i) des Actions de Classe A1, Actions de Classe A2 et Actions de Classe A3, (ii) des Actions de Classe B1 et des Actions de Classe B2, (iii) des Actions de Classe C1 et des Actions de Classe C2 et (iv) des Actions de Classe D1 et des Actions de Classe D2.

- a) Les actions d'une classe spécifiques ne sont pas convertibles en actions d'une autre classe.
- b) La Société peut procéder au rachat de ses propres actions.
- c) Le capital social peut être réduit par le biais d'une annulation d'actions, y compris par annulation d'une ou plusieurs classe(s) (ou Sous-Classe(s)) par le rachat ou l'annulation de toutes les actions émises dans cette classe (ou Sous-Classe).
- d) Dans le cas d'une réduction de capital social par le biais d'un rachat et de l'annulation d'une ou plusieurs classes (ou Sous-Classes), les détenteurs de cette/ces classe(s) (ou Sous-Classe(s)) d'actions rachetées et annulées recevront de la Société un montant équivalent à la Valeur d'Annulation Par Action pour chaque action de la classe(s) (ou Sous-Classe(s)) pertinente(s) détenue par eux et annulée.
- e) Outre le capital social émis, il peut être constitué un compte de prime d'émission sur lequel toute prime payée sur toute action de la Société en surplus de sa valeur nominale est transférée. Le montant du compte de prime d'émission peut être utilisé pour le paiement de toute action que la Société souhaite racheter à son (ses) actionnaire(s), pour compenser toute perte nette, pour réaliser des distributions à (aux) actionnaires(s) sous la forme d'une distribution de dividende ou pour allouer des fonds à la réserve légale.
- f) Suite au rachat et à l'annulation des actions de la classe (ou Sous-Classe) concernée, la Valeur d'Annulation par Action sera due et payable par la Société.
- g) La Société peut racheter ses actions comme disposé dans les présents statuts, seulement dans la mesure permise par la loi.

h) Aux fins du présent article 6.1:

(i) «Montant Disponible» signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) auquel l'actionnaire détenteur de la classe d'actions en question aurait eu droit selon les conditions fixées par les présents statuts, augmenté par (1) toute réserve librement distribuable et (2) le cas échéant, augmenté du montant de la prime d'émission (jusqu'au montant L) et de la réduction de la réserve légale en relation avec la classe d'actions devant être annulées, mais diminué de (1) toute perte (y compris les pertes reportées), (2) toutes sommes devant être allouées à la (aux) réserve(s) non distribuable(s) suivant les provisions légales ou statutaires, figurant à chaque fois dans les comptes intermédiaires et (3) tout dividende accumulé et non payé dans la mesure où celui-ci n'a pas encore réduit les NP (afin d'éviter toute confusion, sans double comptage) de telle sorte que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + LD)$$

où:

AA = Montant Disponible;

NP = Bénéfices Nets (y compris bénéfices nets reportés et prime d'émission);

P = toute réserve librement distribuable;

CR = le montant de la réduction de la prime d'émission et la réduction de la réserve légale relative à la classe d'actions devant être annulée;

L = pertes (y compris les pertes reportées);

LD = tous dividendes accumulés et non payés dans la mesure où ceux-ci n'ont pas encore réduit les NP

LR = toutes sommes à allouer aux réserves non distribuable(s) suivant les dispositions légales ou statutaires;

(ii) «Valeur d'Annulation par Action» sera calculée par la division du Montant Total d'Annulation par le nombre d'actions émises dans la classe d'actions devant être rachetées ou annulées;

(iii) «Montant Total d'Annulation» signifie le montant déterminé par le conseil de gérance sur base des comptes intermédiaires de la Société ne pouvant être antérieure à huit (8) jours avant la date du rachat ou de l'annulation des actions concernées. Le Montant Total d'Annulation pour chaque classe d'actions doit être le Montant Disponible pour la classe d'actions concernée, au moment de l'annulation de la classe concernée sauf disposition contraire du conseil de gérance, sans toutefois que le Montant total d'Annulation ne puisse être plus élevé que ce Montant Disponible. Le conseil de gérance peut choisir d'inclure ou d'exclure dans l'établissement du Montant Total d'Annulation, la prime d'émission librement distribuable soit en entier soit en partie.

Toutes les actions votent ensemble et, sauf si la loi ou les présents Statuts en disposent autrement, les porteurs d'actions de classes différentes ne seront pas en droit de voter séparément quelque question que ce soit. Aucune classe d'action ne comporte un droit de préemption sur quelque action de la Société, sauf si la loi en dispose autrement.

6.2 Les Actions de Classe A.

a) Les Actions de Classe A. Toutes les Actions de Classe A seront identiques à tous les égards. Toutes les Actions de Classe A participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que des dividendes qui sont alloués sur une base totale à ces Actions de Classe A. Toutes les Actions de Classe A rachetées ou autrement acquises par la Société seront, lorsque l'Associé Commandité en décide ainsi, annulées, avec comme conséquence que le nombre d'Actions de Classe A émises sera réduit.

b) Droits de vote. Chaque Action de Classe A donne droit à son détenteur à une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les actionnaires ont le droit de voter.

6.3 Les Actions de Classe B.

a) Les Actions de Classe B. Toutes les Actions de Classe B seront identiques à tous les égards. Toutes les Actions de Classe B participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que des dividendes qui sont alloués sur une base totale à ces Actions de Classe B. Toutes les Actions de Classe B rachetées ou autrement acquises par la Société seront, lorsque l'Associé Commandité en décide ainsi, annulées, avec comme conséquence que le nombre d'Actions de Classe B émises sera réduit.

b) Droits de vote. Chaque Action de Classe B donne droit à son détenteur à une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les actionnaires ont le droit de voter.

6.4 Les Actions de Classe C.

a) Les Actions de Classe C. Toutes les Actions de Classe C, comprenant les Actions de Classe C1 et les Actions de Classe C2, seront identiques à tous les égards.

Toutes les Actions de Classe C participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que des dividendes qui sont alloués sur une base totale à ces Actions de Classe C. Toutes les Actions de Classe C rachetées ou autrement acquises par la Société seront, lorsque l'Associé Commandité en décide ainsi, annulées, avec comme conséquence que le nombre d'Actions de Classe C émises sera réduit.

b) Droits de vote. Chaque Action de Classe C donne droit à son détenteur à une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les actionnaires ont le droit de voter.

6.5 Les Actions de Classe D.

a) Les Actions de Classe D. Toutes les Actions de Classe D, comprenant les Actions de Classe D1 et les Actions de Classe D2, seront identiques à tous les égards. Toutes les Actions de Classe D participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que des dividendes qui sont alloués sur une base totale à ces Actions de Classe D. Toutes les Actions de Classe D rachetées ou autrement acquises par la Société seront, lorsque l'Associé Commandité en décide ainsi, annulées, avec comme conséquence que le nombre d'Actions de Classe D émises sera réduit.

b) Droits de vote. Chaque Action de Classe D donne droit à son détenteur à une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les actionnaires ont le droit de voter.

6.6 La (les) Action(s) de Commandité

a) La (les) Action(s) de Commandité. Toute(s) Action(s) de Commandité sera (seront) identique(s) à tous les égards. Toute(s) Action(s) de Commandité participe(nt) proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que des dividendes qui sont alloués sur une base totale à cette (ces) Action(s) de Commandité.

b) Droits de vote. Chaque Action de Commandité donne droit à son détenteur à une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les actionnaires ont le droit de voter.

6.7 Rachat; Conversion.

a) Actions rachetables.

La Société peut émettre des actions rachetables. Les actions rachetables sont assorties des mêmes droits de recevoir des dividendes et emportent les mêmes droits de vote que les Actions Ordinaires. Des actions rachetables souscrites et entièrement libérées seront rachetables proportionnellement au nombre d'actions détenues par chaque détenteur sur demande de la Société conformément aux dispositions de l'Article 49-8 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés com-

merciales, telle que modifiée, ou suivant accord écrit tel qu'il peut être conclu entre les actionnaires de la Société. Le rachat peut s'effectuer selon une résolution adoptée par les détenteurs d'une majorité des Actions Ordinaires restantes, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires convoquée selon les modalités de l'article 13. Le rachat des actions rachetables ne pourra se faire qu'en utilisant des sommes distribuables conformément à l'article 72-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (fonds distribuables, incluant la réserve extraordinaire établie avec les fonds reçus par la société en tant que prime d'émission) ou le produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat. Les actions rachetées n'ont pas de droit de vote et n'ont pas le droit de recevoir des dividendes ou des produits de liquidation. Les actions rachetées peuvent être annulées à la demande de l'Associé Commandité, moyennant le vote favorable de l'assemblée générale des actionnaires tenue selon les modalités de l'article 16 des présentes. Les Actions Ordinaires sont des actions rachetables conformément aux dispositions de l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée

b) Réserve spéciale: Un montant égal à la valeur nominale, ou à défaut de valeur nominale, au pair comptable de toutes les actions rachetées doit être incorporé dans une réserve qui ne peut, sauf en cas de réduction du capital souscrit, être distribuée aux actionnaires; cette réserve ne peut être utilisée que pour augmenter le capital souscrit par incorporation des réserves

c) Prix de rachat: Sauf disposition contraire prévue par les présents Statuts ou par un accord écrit tel qu'il peut être conclu entre les actionnaires, le prix de rachat des actions rachetables est calculé par le(s) Associé(s) Commandité(s) ou par une personne nommée par le(s) Associé(s) Commandité(s), sur la base de la valeur nette d'inventaire de tous les actifs et passifs de la Société. La valeur nette d'inventaire des actions de la Société est exprimée en un montant par action et est déterminée le jour de son évaluation en divisant les actifs nets de la Société, étant la valeur des actifs de la Société diminuée de son passif à l'heure de fermeture ce jour-là, par le nombre d'actions de la Société émises à ce moment, conformément aux règles que le(s) Associé(s) Commandité(s) considérera(ont) comme étant justes et équitables. Une telle évaluation doit être approuvée par les détenteurs d'une majorité des Actions Ordinaires restantes, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires convoquée selon les modalités de l'article 13. En l'absence de mauvaise foi, de négligence grave ou d'erreur constatée, toute décision prise par le(s) Associé(s) Commandité(s) au sujet du calcul du prix de rachat, approuvée par une majorité d'actionnaires de la Société, sera définitive et liera la Société ainsi que tous ses actionnaires actuels, antérieures et futurs.

d) Procédure de rachat: Sauf disposition contraire dans un accord écrit tel qu'il peut être conclu entre les actionnaires de la Société au moins vingt (20) jours avant la date de rachat, une notification écrite devra être envoyée par courrier recommandé ou par service coursier international reconnu à tout actionnaire de la Société dont les Actions Ordinaires sont à racheter, à la dernière adresse indiquée dans le registre des actionnaires de la Société, indiquant au détenteur le nombre d'actions devant être rachetées, spécifiant la date de rachat, le prix de rachat, les procédures nécessaires pour la soumission des Actions Ordinaires à la Société pour le rachat, ainsi que la date prévue de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur le rachat des Actions Ordinaires et l'évaluation du prix de rachat, tel que prévu à l'article 6.7(a) et 6.7(c) ci-avant. Chaque détenteur d'Actions Ordinaires devant être rachetées, est obligé de remettre, s'il y en a, le ou les certificat(s) émis en relation avec ces Actions Ordinaires, à la Société. Le Prix de Rachat de telles Actions Ordinaires est payable à la personne qui figure en tant que propriétaire dans le registre des actionnaires sur le compte bancaire indiqué par cette personne à la Société avant la date de rachat.

e) Convertibilité. Les Actions Ordinaires ne sont pas convertibles en actions d'une classe différente.

6.8 Distributions aux Actionnaires.

Lorsque l'assemblée des actionnaires de la Société et/ou l'Associé Commandité a décidé de faire une distribution aux actionnaires (que ce soit par dividendes intérimaires, rachat d'actions ou autrement), les actionnaires auront le droit de recevoir, au moment, de la manière et lorsqu'il en a été décidé par l'assemblée des actionnaires de la Société et/ou par l'Associé Commandité, des distributions sur tes fonds légalement disponibles à cet effet, de la manière décrite dans les dispositions légales applicables, conformément aux dispositions du document intitulé «Investor Equity Agreement».

Sous réserve des dispositions du document intitulé «Investor Equity Agreement», les Actions de Classe A, les Actions de Classe B, les Actions de Classe C, les Actions de Classe D ainsi que la ou les Actions de Commandité seront assorties d'un droit à toutes les distributions effectuées par la Société eu égard à ses Actions Ordinaires et à sa ou ses Actions de Commandité, sur une base proportionnelle, et ces distributions seront effectuées au prorata entre le détenteurs d'Actions Ordinaires et de la ou des Actions de Commandité, sur la base du nombre d'Actions de Classe A, d'Actions de Classe B, d'Actions de Classe C, d'Actions de Classe D et d'Action(s) de Commandité détenues par le détenteur concerné à la date concernée;

Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi.

Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Les sommes apportées à une réserve de la Société par un actionnaire peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'actionnaire apporteur y consent.

En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

Lors de tout exercice où la Société décide de faire des distributions, tirées des bénéfices nets et des réserves disponibles dérivés des gains retenus, y compris toute prime d'émission, le montant alloué à cet effet sera distribué dans l'ordre de priorité suivant:

a) d'abord, les détenteurs d'Actions de la Classe A auront droit à recevoir des dividendes distribués, eu égard à un tel exercice, d'un montant de zéro virgule dix pourcent (0,10%) de la valeur nominale des Actions de la Classe A détenues par eux, puis

b) les détenteurs d'Actions de la Classe B auront droit à recevoir des dividendes distribués, eu égard à un tel exercice, d'un montant de zéro virgule onze pourcent (0,11%) de la valeur nominale des Actions de la Classe B détenues par eux, puis

c) les détenteurs d'Actions de la Classe C auront droit à recevoir des dividendes distribués, eu égard à un tel exercice, d'un montant de zéro virgule douze pourcent (0,12%) de la valeur nominale des Actions de la Classe C détenues par eux, puis

d) les détenteurs d'Actions de la Classe D auront droit à recevoir des dividendes distribués, eu égard à un tel exercice, d'un montant de zéro virgule treize pourcent (0,13%) de la valeur nominale des Actions de la Classe D détenues par eux.

6.9 Droits de liquidation.

En cas de liquidation, après paiement de toutes les dettes et autres charges de la Société l'actif résiduel de la Société sera distribué aux actionnaires de la manière indiquée à l'article 6.9 ci-avant. Ni une fusion ou une consolidation de la Société en ou avec une ou plusieurs autres entités, ni une fusion ou consolidation d'une ou plusieurs autres entités en ou avec la Société, ni une vente, un transfert, une location ou un échange (contre espèces, titres ou autre contrepartie) d'une partie ou de tous les actifs de la Société ne sera considérée comme liquidation au sens de cet Article 6.10, à moins que cette fusion, consolidation, vente, transfert, location ou échange ne soit en relation avec ou dans l'intention d'un plan de liquidation intégrale ou d'une dissolution de la Société.

6.10 Capital autorisé

En plus du capital souscrit, la Société a un capital autorisé de vingt millions d'euros (EUR 20.000.000) représenté par: 2.441.060 Actions de Classe A1, 2.441.055 Actions de Classe A2 et 2.441.055 Actions de Classe A3, ayant chacune une valeur nominale de un euro (EUR 1) par action, qui sont réservées pour une émission future;

1.971.621 Actions de Classe B1 et 1.971.621 Actions de Classe B2, chacune ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) par action, qui sont réservées pour une émission future;

4.224.903 Actions de Classe C1 et 4.224.903 Actions de Classe C2, chacune ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) par action, qui sont réservées pour une émission future; et

141.891 Actions de Classe D1 et 141.891 Actions de Classe D2, chacune ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) par action, qui sont réservées pour une émission future.

Pendant une période de cinq (5) ans à partir de la publication de la résolution des actionnaires de créer le capital autorisé dans la Gazette Officielle du Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, l'Associé Commandité est autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit en faisant émettre par la Société des actions nouvelles dans les limites du capital autorisé. Ces actions nouvelles seront souscrites et émises suivant les conditions que l'Associé Commandité pourra déterminer, surtout en ce qui concerne la souscription et le paiement des actions nouvelles à souscrire et à émettre, ainsi que déterminer la date et le nombre des actions nouvelles à souscrire et à émettre, déterminer si les actions nouvelles doivent être émises avec ou sans prime d'émission, déterminer dans quelles limites le paiement des actions nouvelles sera admissible en numéraire ou en nature. A moins que les actionnaires n'aient convenu autrement, lorsque l'Associé Commandité réalise le capital autorisé entièrement ou en partie, il est expressément autorisé à limiter ou à supprimer le droit préférentiel de souscription réservé aux actionnaires existants. L'Associé Commandité pourra déléguer à tout administrateur ou cadre de la Société dûment autorisé ou à tout autre personne dûment autorisée, la tâche d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements pour les actions nouvelles correspondant entièrement ou en partie au montant de l'augmentation de capital. Après chaque augmentation du capital souscrit réalisée dans la forme légale requise par l'Associé Commandité, le présent article sera modifié en conséquence

6.11 Modification du capital souscrit et du capital autorisé.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société pourront être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires, votant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que pour la modification des présents Statuts.

6.12 Définitions.

Au sens de ces Statuts:

«Affilié» ou «Affiliés», si utilisé en relation avec une Personne, signifie toute Personne (i) Contrôlée par ladite Personne, (ii) Contrôlant ladite Personne, ou (iii) étant sous un Contrôle commun avec ladite Personne.

«Statuts» signifie les présents Statuts tels que modifiés périodiquement.

«Investisseur CCP» signifie Freedom Luxembourg Investor S.à. r.l. et tout cessionnaire de toute participation dans la Société directement de telles Personnes et «Investisseurs CCP» s'entend de plusieurs d'entre eux.

«Société» a la signification donnée à l'article 1.

«Contrôle / Contrôlé(e)» s'entend, eu égard à une personne, le pouvoir de gérer ou de diriger cette personne, ou de désigner les organes de gestion ou de direction de cette Personne, ou une majorité de leurs membres si ceux-ci décident collectivement, que ce soit par le biais de la détention de titres assortis de droits de vote, contractuellement ou autrement (à cet égard, un associé commanditaire est jugé être Contrôlé par son associé commandité).

«Juste Valeur de Marché» signifie, relativement à tout Titre ou à tous les Titres, le produit net cumulé que le titulaire de ce(s) Titre(s) serait habilité à percevoir relativement à une distribution de liquidation hypothétique de la Société, où les produits cumulés à répartir dans le cadre de cette distribution de liquidation hypothétique étaient réputés être un montant égal aux produits nets cumulés que les détenteurs des Titres de la Société percevraient dans le cadre de la vente des actifs de la Société à leur valeur de marché, telle que déterminée de bonne foi par l'Associé Commandité et à sa discrétion.

«Groupe Familial» signifie, eu égard à une Personne Physique, les parents de ladite Personne (naturels ou adoptifs), l'épouse et les descendants (naturels ou adoptés) et tout trust (qu'il soit né d'une convention inter vivos, d'une disposition testamentaire ou ab intestat) bénéficiant uniquement à ladite Personne et/ou aux parents, à l'épouse et/ou aux descendants de ladite Personne.

«Tiers Indépendant» signifie toute Personne qui, immédiatement avant la transaction envisagée, n'est pas le bénéficiaire économique de plus de 5% des Actions Ordinaires de la Société sur une base entièrement diluée (un «Propriétaire de 5%») qui n'est pas un Affilié de ce Propriétaire de 5% et qui n'est pas un membre du Groupe Familial dudit Propriétaire de 5%.

«Investor Equity Agreement» s'entend d'un accord conclu entre l'Investisseur CCP et l'Investisseur JHP en date du 20 juin 2014, tel que modifié ultérieurement.

«Investisseur JHP» signifie Frette Holdings, LLC et tout cessionnaire de toute participation dans la Société directement de telles Personnes et «Investisseurs JHP» s'entend de plusieurs d'entre eux.

«Action(s) de Commandité» signifie la ou les actions de commandité émises en temps opportun par la Société.

«Associé Commandité» a la signification donnée à l'article 8.

«Actions Ordinaire» s'entend des actions ordinaires de la Société.

«Coût Initial» signifie, à l'égard de tout Titre, le prix de souscription initial payé à la Société par l'acquéreur initial dudit Titre.

«Personne» signifie un individu, une société de personnes, une entreprise, une société à responsabilité limitée (limited liability company), une association, une société anonyme (joint stock company), un trust, une entreprise commune (joint venture), une organisation n'ayant pas la personnalité juridique et une entité gouvernementale ou un département, agence ou subdivision politique de cette entité.

«Cession de la Cible» signifie une vente de bonne foi, aux conditions du marché, à un Tiers Indépendant ou à groupe de Tiers Indépendants impliquant (i) un changement de Contrôle de la Cible, (ii) une vente d'actifs conformément à laquelle cette partie ou ces parties acquier(t) (è)rent tous ou de façon substantielle les actifs de la Cible et de ses Filiales sur une base consolidée par une transaction ou une série de transactions liées entre elles; (iii) toute vente de 75% ou plus (x) des titres représentatifs du capital de la Cible restants ou (y) du capital social restant de toute Luxco dont la Cible est une Filiale (calculés sur la base de la juste valeur de marché desdits titres ou des droits de vote représentés par lesdits titres) dans une transaction ou une série de transactions liées entre elles; ou (iv) une fusion ou consolidation qui aboutit à une des transactions précédentes.

«Titres» signifie tout titre dûment autorisé de la Société.

«Series 1 CPECs» signifie les Series 1 preferred equity certificates (Series 1) émis par la Société, le cas échéant.

«Filiale» ou «Filiales» signifie, relativement à la Société, toute société dont une majorité de tous les droits de vote des actions habilitées à voter (sans tenir compte de la survenance d'une quelconque éventualité) lors de la désignation des administrateurs, managers ou fidéicommissaires de cette société est à ce moment détenue ou contrôlée, directement ou indirectement, par la Société ou par une ou plusieurs de ses autres Filiales ou une combinaison de ces éléments.

«Cible» signifie Edmund Frette S.à r.l., une société organisée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

«Transfert» ou «transfert» a la signification stipulée à l'Article 7.3(d).

Art. 7. Actions, registre des actionnaires et transferts d'actions.

7.1 Registre des actionnaires.

Les actions sont et resteront des actions nominatives. Un registre des actionnaires qui pourra être examiné par tout actionnaire sera tenu au siège social. Le registre indiquera la désignation précise de tout actionnaire et l'indication du nombre d'actions détenues, la libération des actions ainsi que les transferts d'actions et les dates y relatives. Tout actionnaire notifiera à la Société par lettre recommandée son adresse et tout changement de celle-ci. La Société sera en droit de se prévaloir de la dernière adresse ainsi communiquée. Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires et signés par l'Associé Commandité seront délivrés sur demande des actionnaires concernés.

7.2 Propriété des actions.

La propriété des actions nominatives résulte de l'inscription au registre des actionnaires. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si la propriété de l'action est indivise ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société.

L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à l'action.

7.3 Transfert d'actions.

a) Déclaration de Transfert. Le transfert d'actions se fera par une déclaration de transfert enregistrée dans le registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) représentant(s). Le transfert des actions pourra également être fait conformément aux règles de cession de créances décrits dans l'article 1690 du code civil luxembourgeois. Par ailleurs, la Société pourra accepter et enregistrer dans le registre des actionnaires tout transfert auquel il est fait référence dans toute correspondance ou autre document présentant le consentement du cédant et du cessionnaire.

b) Limitations de Transfert. Avant le 15 Août 2014, ou durant une période plus courte conforme, à la loi applicable, les actionnaires de la Société ne pourront pas valablement transférer les actions émises par la Société, sans l'approbation écrite préalable de l'Associé Commandité de la Société ou tel que permis par le présent article 7.3 ou par consentement entre la Société et les actionnaires concernés.

c) Transfert. Pour les besoins de ces Statuts, «Transfert» ou «transfert»

signifie toute transaction, volontaire ou involontaire ou par un mécanisme de la loi, aboutissant au transfert de la propriété, nue propriété, usufruit ou de tout droit attaché aux actions émises par la Société (y compris tout droit de vote ou droit aux dividendes) à une personne autre que la Société elle-même, que ce soit un actionnaire de la Société ou non, par tout moyen (y compris, sans limitation, don, apport partiel d'actifs, fusion, scission, vente, cession, gages ou toute autre forme de transfert, remise ou disposition de tout intérêt légal ou économique dans les actions, ainsi que toute combinaison de telles méthodes de transfert de propriété. Les actions sont et resteront nominatives

d) Transfert de la ou des Actions de Commandité. La ou les Actions de Commandité détenues par l'Associé Commandité peut uniquement être transmise à un associé commandité successeur devant être nommé conformément à l'article 9 des présents Statuts

e) Transferts en violation des Statuts. Tout Transfert ou tentative de Transfert de tout Titre en violation avec une disposition des présents Statuts est nul et non avenue, et la Société ne devra pas donner effet à un tel Transfert ni enregistrer un tel Transfert dans ses livres ou traiter un soi-disant cessionnaire de tels Titres comme le propriétaire de tels Titres pour quelque motif que ce soit.

Chapitre III - Gérance

Art. 8. Associé Commandité. La Société sera administrée par Freedom Luxembourg Holdings GP S. à r.l. une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, en sa capacité d'associé commandité unique et de gérant de la Société (ci-dénoté l'«Associé Commandité»). Les autres actionnaires ne devront ni participer ni interférer avec la gérance de la Société. En cas d'incapacité légale, de liquidation ou d'une autre situation permanente empêchant l'Associé Commandité d'exercer ses fonctions au sein de la Société, celle-ci ne sera pas automatiquement dissoute et liquidée, sous condition que le Conseil de Surveillance, suivant l'article 12 des présentes, nomme un administrateur, qui n'a pas besoin d'être actionnaire, afin d'exécuter les actes de gestion urgents, jusqu'à ce que se tienne une assemblée générale d'actionnaires, convoquée par cet administrateur dans les 15 jours de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires pourront nommer un gérant remplaçant, en respectant les règles de quorum et de majorité requises pour la modification des Statuts. L'absence d'une telle nomination entraînera la dissolution et la liquidation de la Société.

Art. 9. Pouvoirs de l'Associé Commandité.

9.1 Pouvoirs généraux.

L'Associé Commandité est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition relevant de l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des actionnaires ou au Conseil de Surveillance appartiennent à l'Associé Commandité.

9.2 Exécution de droits.

L'Associé Commandité agira, raisonnablement et de bonne foi, dans le meilleur intérêt de la Société et de ses actionnaires, et s'efforcera d'exécuter raisonnablement tous les droits accordés à la Société en vertu des statuts de la Cible ou en vertu d'un contrat de porteurs de titres tel qui peut être conclu entre la Cible et certains de ses détenteurs de titres périodiquement.

9.3 Cessation de l'Associé Commandité par les détenteurs d'Actions Ordinaires.

Dans le cas où, de l'avis raisonnable des détenteurs d'Actions Ordinaires, l'Associé Commandité a manqué à ses obligations envers la Société et les actionnaires en vertu de l'article 9.2, alors les actionnaires peuvent, en agissant par un vote affirmatif adopté lors d'une assemblée générale des actionnaires dûment convoquée conformément au quorum et aux conditions de majorité requises pour la modification des Statuts, révoquer le mandat de l'Associé Commandité et

remplacer l'Associé Commandité par un nouveau gérant dont la nomination sera approuvée par un vote affirmatif adopté selon les mêmes exigences de quorum et de majorité telles que mentionnées ci-dessus.

Art. 10 Tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature de l'Associé Commandité ou par la signature de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par l'Associé Commandité, à sa seule discrétion.

Chapitre IV - Surveillance

Art. 11. Conseil de Surveillance.

11.1 Membres du Conseil de Surveillance.

(a) Les opérations de la Société et sa situation financière, y compris notamment la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par un Conseil de Surveillance (le «Conseil de Surveillance») composé d'au moins trois membres, qui n'ont pas besoin d'être des actionnaires. Pour mener à bien ses fonctions de surveillance, le Conseil de Surveillance a les pouvoirs d'un commissaire aux comptes, conformément à l'article 62 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel que modifiée. Le Conseil de Surveillance peut être consulté par l'Associé Commandité sur toutes les matières que l'Associé Commandité déterminera et pourra autoriser les actes de l'Associé Commandité qui, selon la loi, les règlements ou les présents Statuts, excèdent les pouvoirs de l'Associé Commandité. Les membres du Conseil de Surveillance seront élus par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période d'un (1) an et devront rester en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Les membres du Conseil de Surveillance sont rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans cause légitime, par une décision de l'assemblée générale des actionnaires. Le Conseil de Surveillance peut élire un de ses membres comme président.

(b) Si les actionnaires de la Société nomment un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, le Conseil de surveillance est supprimé en tant qu'organe, à moins qu'il n'en soit décidé autrement par les actionnaires de la Société.

11.2 Réunions du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance est convoqué par son président ou par l'Associé Commandité. Une réunion du Conseil de Surveillance devra se tenir à la demande de l'un de ses membres

11.3 Notifications

Une notification écrite de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donnée à tous ses membres au moins trois (3) jours avant la date fixée pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature des circonstances constitutives de l'urgence sera contenue dans la convocation. La convocation contiendra le lieu de la réunion et son ordre du jour. Cette convocation peut faire l'objet d'une renonciation par écrit, télégramme, télex ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, une copie étant suffisante. Il ne sera pas nécessaire d'établir des convocations spéciales pour des réunions qui seront tenues à des dates et lieux prévus par un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Surveillance.

11.4 Présidence

Le président du Conseil de Surveillance préside toutes les réunions du conseil, mais en son absence le Conseil de Surveillance nommera un autre membre du Conseil de Surveillance comme président pro tempore par un vote de la majorité des personnes présentes à la réunion concernée. Chaque membre peut agir lors de toute réunion du conseil de surveillance en nommant un autre membre pour le représenter par écrit, par télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, une copie étant suffisante. Un membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

11.5 Résolutions

Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

11.6 Procès-verbaux

Les résolutions du Conseil de Surveillance sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion. Les copies ou extraits de tels procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront valablement signés par le président de la réunion ou deux de ses membres.

11.7 Décisions écrites - conférence téléphonique

Les décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance ont le même effet que les décisions votées lors d'une réunion du Conseil de Surveillance; chaque membre doit approuver une telle décision par écrit, télégramme, télex, télécopie ou tout autre mode de communication analogue, une copie étant suffisante. Tous les documents constitueront l'acte qui prouvera qu'une telle décision a été adoptée. Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à toute réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication analogue permettant à toutes les Personnes participant à la réunion de s'entendre les unes les autres. Une telle participation à une réunion équivaut à une participation en personne à cette réunion.

11.8 Responsabilité

Les membres du Conseil de Surveillance ne contractent, en raison de leur position, aucune obligation personnelle relativement aux engagements que les membres du Conseil de Surveillance prennent régulièrement au nom de la Société. Simples agents autorisés, ils ne sont par conséquent responsables que de l'exécution de leur mandat.

11.9 Indemnité

a) Indemnité. La Société pourra indemniser, de la manière la plus large permise par la loi, tout membre du Conseil de Surveillance, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions, procès ou procédures auxquels il aura été partie en sa qualité de membre du Conseil de Surveillance de la Société et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf dans le cas où dans pareilles actions, procès ou procédures il serait finalement condamné pour négligence ou faute; en cas de transaction extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil du fait que le membre du Conseil de Surveillance en question n'a pas commis de manquement à ses devoirs. Ce droit à indemnisation ne fait pas obstacle à d'autres droits auxquels il pourrait avoir accès.

b) Dépenses.

La Société paiera les dépenses occasionnées par toute personne indemnisable en relation avec tout procès avant la décision finale, pourvu que la Société reçoive un engagement écrit et légalement contraignant par cette personne de repayer l'ensemble de la somme avancée si après décision finale, cette personne n'a pas droit à une indemnisation. La fin de toute action, procès ou procédure de jugement, ordre, accord amiable, condamnation, ou défense nolo contendere ou son équivalent, ne doit pas en soi créer une présomption que la personne à indemniser n'a pas satisfait au modèle de conduite lui donnant droit à indemnisation. La Société doit payer en espèces à cette personne à indemniser un montant égal au montant total de l'indemnisation, rapidement après notification d'une obligation d'indemniser émanant de la personne à indemniser, appuyée par toute information raisonnablement requise par la Société.

11.10 Conflits

Aucune convention ou autre transaction conclue entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne pourra être affectée ou annulée par le fait que l'Associé Commandité ou un ou plusieurs directeurs ou agents de l'Associé Commandité auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou entreprise ou par le fait qu'ils seraient directeurs, associés, agents ou employés de cette autre société ou entreprise. Le directeur ou agent de l'Associé Commandité qui est directeur, agent ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en toutes matières relatives à de pareils contrats ou pareilles affaires.

Chapitre V - Assemblée générale des actionnaires

Art. 12. Assemblées des actionnaires.

a) Pouvoirs. L'assemblée générale des actionnaires représente l'universalité des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société, sous réserve que, sauf si les présents Statuts en disposent autrement, une résolution ne sera valablement adoptée que si elle est approuvée par l'Associé Commandité. L'assemblée générale des actionnaires de la Société est convoquée par l'Associé Commandité ou par le Conseil de Surveillance.

b) Lieu, moment. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation à l'assemblée, le 15 juin à 11h00 CET. Si ce jour est un jour férié légal ou bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale se réunit le premier jour ouvrable suivant. D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation concernés. Les assemblées générales des actionnaires sont convoquées moyennant un avis indiquant l'ordre du jour, envoyé par courrier recommandé par l'Associé Commandité, au moins huit (8) jours avant l'assemblée générale, à chacun des actionnaires de la Société, et à l'adresse inscrite dans le registre des actions.

c) Vote. Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit une autre personne comme son mandataire, par télécopie ou tout autre moyen de communication, une copie étant suffisante. Les conditions de quorum et de majorité requises par la loi régleront la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les présents Statuts. L'Associé Commandité peut déterminer toute autre condition à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, alors l'assemblée pourra être tenue sans avis ou publication préalable.

Chapitre VI - Exercice social - Bilan

Art. 13. Exercice. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 Décembre de chaque année.

Art. 14. Réserve. Des bénéfiques nets annuels de la Société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit.

L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation de l'Associé Commandité, déterminera la façon de disposer du restant des bénéfices nets annuels. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués en observant les conditions légales.

Chapitre VII - Liquidation - Modification des statuts

Art. 15. Modification. Les présents Statuts pourront être modifiés, sous condition de l'approbation de l'Associé Commandité, par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, à moins que les présents Statuts n'en disposent autrement.

Art. 16. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, un ou plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales) procéderont à la liquidation. Le(s) liquidateur(s) sera(ont) nommé(s) par l'assemblée générale qui a décidé la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs ainsi que leurs émoluments.

Chapitre IX - Dispositions finales - Droit applicable

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme EUR 7.000.-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande expresse de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

L'acte ayant été lu à la personne comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel et demeure, ladite personne a signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: S. JOLY-MEUNIER, L.-F. SERVAJEAN-HILST, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juillet 2014. Relation: LAC/2014/33893. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 juillet 2014.

Référence de publication: 2014118308/1192.

(140136146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

François Entsorgung S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5955 Itzig, 5, rue Nachtbann.

R.C.S. Luxembourg B 126.856.

Im Jahre zwei tausend vierzehn.

Den vierundzwanzigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft Entsorgungsbetrieb Luzia Francois GmbH, mit Sitz in D-54636 Rittersdorf, Hohlgaß 1, eingetragen beim Handelsregister B des Amtsgerichts Wittlich unter der Nummer HRB 31454,

hier vertreten durch ihren einzelvertretungsberechtigten Geschäftsführer Herrn Wolfgang FRANÇOIS, Kaufmann, wohnhaft in D-54636 Rittersdorf, Im Wiesengrund 45.

Welche Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, dem unterzeichneten Notar erklärte, dass sie die alleinige Anteilhaberin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung François Entsorgung S.à r.l. ist, mit Sitz in L-6794 Grevenmacher, 12, route du Vin, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 126.856 (NIN 2007 2415 656).

Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 26. März 2007, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1140 vom 13. Juni 2007, und deren Statuten abgeändert wurden wie folgt:

- zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 17. August 2007, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 2888 vom 12. Dezember 2007;

- zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 23. Dezember 2009, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 276 vom 9. Februar 2010.

Dass das Gesellschaftskapital sich auf zwölf tausend fünf hundert Euro (€ 12.500.-) beläuft, eingeteilt in ein hundert (100) Anteile von je ein hundert fünfundsanzig Euro (€ 125.-), alle zugeteilt der Gesellschaft Entsorgungsbetrieb Luzia Francois GmbH, vorgenannt.

Alsdann hat die alleinige Gesellschafterin, vertreten wie vorerwähnt, den unterzeichneten Notar ersucht Nachstehendes zu beurkunden wie folgt:

Erster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst den Sitz der Gesellschaft mit Wirkung zum 1. August 2014 von Grevenmacher nach Itzig zu verlegen und demgemäss den ersten Absatz von Artikel 3 der Statuten abzuändern wie folgt:

„ **Art. 3. (Absatz 1).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Itzig.“

Zweiter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin legt die genaue Anschrift der Gesellschaft wie folgt fest: L-5955 Itzig, 5, rue Nachtbann.

Dritter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin nimmt den Rücktritt von Herrn Heinrich GILLEN als Geschäftsführer der Gesellschaft François Entsorgung S.à r.l. an und erteilt ihm Entlastung für die Ausübung seines Mandats.

Vierter Beschluss

Zum neuen Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:

Herr Rudolf HELLGREWE, Techniker-Meister, geboren in Trier (Deutschland), am 7. Mai 1970, wohnhaft in D-54311 Trierweiler, Hüttenberg, 18.

Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtsgültig vertreten und verpflichtet.

WORÜBER URKUNDE Aufgenommen in Echternach, Am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: W. FRANÇOIS, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 25 juillet 2014. Relation: ECH/2014/1388. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 30. Juli 2014.

Référence de publication: 2014118307/56.

(140136211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Animalia SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-3249 Bettembourg, 33, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg E 898.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil quatorze.

Le premier juillet.

Pardevant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur Marc JANSSENS, retraité, né à Musson (Belgique) le 30 septembre 1953 (No. Matricule 1953093021478), demeurant à L-3249 Bettembourg, 33 rue de la Libération, et

2.- son épouse demeurant avec lui Madame Monique BACH, employée de l'Etat, née à Esch/Alzette le 29 juin 1973 (No. Matricule 1973062920998).

Lesquels comparants ont déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

a) Qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société civile immobilière «ANIMALIA SCI» (Matricule 20017002865), avec siège social à L-3249 Bettembourg, 33 rue de la Libération;

inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro E898:

constituée suivant acte reçu par le notaire Roger Arrensdorff, alors de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 15 novembre 2001, publié au Mémorial C de 2002, page 19.980.

Que les parts de la société civile appartiennent aux comparants comme suit:

- A) Monsieur Marc JANSSENS, prèdit 1 part
 B) Madame Monique BACH, prèdite 99 parts

b) Que d'un commun accord les prèdits associés de la société civile immobilière «ANIMALIA SCI» ont décidé la dissolution de ladite société avec effet immédiat, les associés étant investis chacun proparte des actifs et passifs de la société dissoute de sorte qu'il n'y a pas lieu de procéder à une liquidation.

c) Que les livres et documents sociaux seront conservés pendant une période de CINQ (5) années à L-3249 Bettembourg, 33 rue de la Libération.

d) Les associés de la société dissoute, déclarent que la société est propriétaire d'une maison d'habitation avec toutes ses appartenances et dépendances sise à Bettembourg, 33 rue de la Libération, inscrite au cadastre comme suit:

Commune de Bettembourg, section A de Bettembourg:

Numéro 1423/8552, «Rue de la Libération», place (occupée), bâtiment à habitation, contenant 05 ares

66 centiares, évaluée à 300.000,00

Titre de propriété

Les associés sont propriétaires du prèdit immeuble pour l'avoir acquis des époux Arlindo CORDEIRO NUNES-Palmira da Conceicao NOBRE CORREIA, en vertu d'un acte de vente reçu par le notaire Roger Arrensdorff, alors de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 15 novembre 2001, transcrit au deuxième bureau des hypothèques de et à Luxembourg le 6 décembre 2001, volume 1305, numéro 24.

e) Que l'immeuble est grevé d'une inscription hypothécaire en faveur de la Banque et Caisse d'Épargne de l'Etat, à savoir:

compte IB AN LU36 0011 1362 0294 3050, évalué à 175.783,57

f) Cet exposé fait, les comparants déclarent et constatent que la société civile immobilière «ANIMALIA SCI», est dissoute de plein droit et qu'eux, comparants, exerçant tous les droits attachés à la propriété de toutes les parts sociales de la société, sont investis de tout l'actif et passif de cette société, dont la liquidation se trouve ainsi définitivement clôturée.

g) Après la dissolution de la société, l'actif et le passif de la société est attribué comme suit:

A) Monsieur Marc JANSSENS, prèdit 1% de l'actif de la société, soit 3.000,00

1% du passif de la société, soit 1.757,84

B) Madame Monique BACH, prèdite, 99% de l'actif de la société, soit 297.000,00

99% du passif de la société, soit 174.025,73

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire, lequel certifie l'état civil des parties d'après des extraits du registre de l'état civil respectivement carte d'identité.

Signé: Janssens, Bach, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette A.C. le 04 juillet 2014. Relation: EAC/2014/9211. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): Halsdorff.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Bettembourg, le 18 juillet 2014.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2014118276/60.

(140135925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

Olmo Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 147.384.

L'an deux mille quatorze, le huit juillet.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société anonyme "Olmo Participations S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 147.384, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, agissant en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1640 du 26 août 2009.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Luc JOURDAN, directeur de société, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey

Le Président désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Thierry NOWANKIEWICZ, employé, directeur de société, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour

- 1.- Dissolution et mise en liquidation de la société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3.- Nomination d'un commissaire vérificateur à la liquidation.
- 4.- Révocation des administrateurs et du commissaire aux comptes.
- 5.- Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur:

Monsieur Korado SERGOVIC, né à Rovinj (Croatie) le 25 mai 1953, demeurant professionnellement au 43, Istarske Divizije 17 HR-52210 Rovinj (Croatie).

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Troisième résolution

L'assemblée désigne comme commissaire-vérificateur de la liquidation:

GLOBAL MANAGEMENT & SERVICES S.A., société anonyme ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 68.566.

Quatrième résolution

L'assemblée révoque les administrateurs et du commissaire aux comptes en fonction.

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président ajourne l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à 1.050,- EUR.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Jean-Luc JOURDAN, Thierry NOWANKIEWICZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 juillet 2014. Relation GRE/2014/2842. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2014114303/64.

(140133305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Portfolio EDMOND DE ROTHSCHILD FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 68.029.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 15 juillet 2014:

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer, pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Geoffroy LINARD DE GUERTECHIN, Administrateur et Président du Conseil d'Administration.
- Monsieur Reginald van LEER, Administrateur.
- Monsieur Jean-Luc PARMENTIER, Administrateur.
- Monsieur Stanislas KERVYN, Administrateur.
- Monsieur Hervé TOUCHAIS, Administrateur

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer DELOITTE Audit, comme réviseur d'entreprises agréé, pour une nouvelle période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

Président du Conseil d'Administration:

- Monsieur Geoffroy LINARD DE GUERTECHIN, Edmond de Rothschild (Europe), 20 boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

Administrateurs:

- Monsieur Reginald van LEER, 63A, rue Jean-Pierre Huberty, L-1742 Luxembourg.
- Monsieur Jean-Luc PARMENTIER, Edmond de Rothschild (Europe), 20 boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.
- Monsieur Stanislas KERVYN, Edmond de Rothschild Asset Management (Luxembourg), 16 boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.
- Monsieur Hervé TOUCHAIS, La Compagnie Benjamin de Rothschild S.A., 29 Route de Pré-Bois, CH-1215 Genève.

Le réviseur d'entreprises agréé est:

DELOITTE Audit, ayant son siège social à L - 2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014114371/31.

(140133693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Swisscanto (LU) Sicav II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 113.208.

Im Jahre zweitausendundvierzehn, am zehnten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Henri HELLINCKX, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

Swisscanto Holding AG, eine Gesellschaft Schweizer Rechts mit Sitz in CH-3000 Bern, Nordring 4, im schweizerischen Firmenregister unter der Nummer CH-102.167.048 eingetragen, Alleinaktionär der SICAV (der „Alleinaktionär“),

hier vertreten durch Frau Marie-Astrid Willems, Rechtsanwältin, beruflich ansässig in Luxemburg,

auf Basis einer privatschriftlichen Vollmacht ausgestellt in Bern am 9. Juli 2014 (die „Vollmacht“),

die Vollmacht, welche durch die Bevollmächtigten und den unterzeichneten Notar ne varietur unterzeichnet wurde, wird der vorliegenden Urkunde beigelegt, um mit ihr den Formalitäten der Registrierung unterworfen zu werden.

Die Erschienene ist die Alleinaktionärin der SWISSCANTO (LU) SICAV II, mit Gesellschaftssitz in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, welche gegründet wurde am 11. Januar 2996 in Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter der Nummer B 113.208. Die Satzung der Gesellschaft (die „Satzung“) wurde im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations („Mémorial C“) am 20. Januar 2006 veröffentlicht. Die Satzung wurde zuletzt durch Urkunde des amtierenden Notars Henri Hellinckx am 9. Oktober 2009, veröffentlicht im Mémorial C am 5. November 2009, abgeändert.

Die Bevollmächtigte, handelnd wie erwähnt, ersucht den unterzeichneten Notar wie folgt zu beurkunden:

I. Der Alleinaktionär hält alle ausgegebenen Inhaberaktien an der SICAV und kann Entscheidungen im Hinblick auf die nachstehend aufgeführten Punkte wirksam treffen.

II. Die Punkte, die Gegenstand der Beschlüsse sein sollen lauten wie folgt:

1. Inliquidationssetzung der SICAV.
2. Ernennung von Swisscanto Asset Management International S.A., vertreten durch Herrn Roland Franz als Liquidator (der „Liquidator“) und Festlegung der Befugnisse sowie der Vergütung des Liquidators.
3. Ermächtigung des Liquidators zur Auszahlung der Liquidationserlöse in Form von Sach- oder Geldleistungen, unter Zustimmung der Berechtigten darüber.

Nachfolgend wurden folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Der Alleinaktionär beschliesst die SICAV mit Wirkung zum Datum dieser notariellen Urkunde in Liquidation zu setzen.

Zweiter Beschluss

Der Alleinaktionär beschliesst Swisscanto Asset Management International S.A., eine Aktiengesellschaft mit Gesellschaftssitz in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxemburg, vertreten durch Herrn Roland Franz, beruflich ansässig unter der vorgenannten Adresse, als Liquidator zu ernennen.

Der Alleinaktionär beschließt, dass der Liquidator die weitreichendsten Befugnisse hat, die ihm gemäß dem luxemburgischen Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner jeweils gültigen Fassung (das „Gesetz von 1915“), zustehen können. Der Liquidator kann - auch ohne Genehmigung der Hauptversammlung im Einzelfall - alle Tätigkeiten durchführen, die in Artikel 145 des Gesetzes von 1915 vorgesehen sind.

Der Alleinaktionär beschließt, dass der Liquidator anrecht auf eine marktübliche Vergütung hat.

Der Liquidator ist von der Erstellung eines Inventars befreit und kann auf die Bücher der SICAV Bezug nehmen.

Der Liquidator kann, unter seiner Verantwortlichkeit, für bestimmte festgelegte Handlungen, seine Befugnisse ganz oder teilweise an einen oder mehrere Bevollmächtigte delegieren.

Dritter Beschluss

Der Alleinaktionär beschliesst den Liquidator zu ermächtigen, die Liquidationserlöse in Form von Sach- oder Geldleistungen zu erbringen, unter Zustimmung der Berechtigten darüber.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, zum Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem beurkundenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat der Erschienene mit dem Vorstand und dem beurkundenden Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M.-A. WILLEMS und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juillet 2014. Relation: LAC/2014/33900. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 28. Juli 2014.

Référence de publication: 2014114456/58.

(140134278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Diamond One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 170.362.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014113220/9.

(140133685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Douvie International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 69.057.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014113254/10.

(140133753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

DSD Investment (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 768.500,00.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 172.532.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Référence de publication: 2014113258/10.

(140132818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Free Agency Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 185.162.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 22 juillet 2014, que les actionnaires décident d'accepter la nomination de Monsieur Stephen ANDERSON, gérant de sociétés, résidant 3 place de Buzenval, F-92500 Rueil-Malmaison et Madame Emmanuelle THOMAS, gérante de sociétés, résidant 38 rue Henri Regnault, F-92500 Rueil-Malmaison aux fonctions d'administrateurs, avec effet au 11 juillet 2014 pour une durée indéterminée.

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 22 juillet 2014, que les actionnaires décident de modifier la durée du mandat de Monsieur Edouard Maire, expert-comptable, résidant professionnellement au 49 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et de nommer ce dernier pour une durée indéterminée, avec effet au 11 juillet 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour avis sincère et conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2014113345/22.

(140134010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

DS2 Licensing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 154.195.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Référence de publication: 2014113259/10.

(140133658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Dupalux Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2444 Luxembourg, 68, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 50.323.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014113261/10.

(140133626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.
